



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 avril 2025

Publié le : 11/04/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. François BOUSSO (à partir de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 2), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 10), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 3), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 23), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 35 incluse), Mme Christine WERTHE

Mme Lorine GAGLILOLO

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Marie ZEHAF

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 9 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 36), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 36), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 3 - Budget Primitif 2025

Délibération n° 007859

3 Budget Primitif 2025

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	20/03/2025	Favorable (4 contre)

Résumé :

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires intervenu le 20 février dernier, le Budget primitif de l'exercice 2025 est soumis à l'examen et au vote du Conseil municipal. Le Budget primitif définit le cadre dans lequel intervient l'action municipale pour l'année, sous réserve des Décisions modificatives à venir, qui permettront le cas échéant d'ajuster le budget en fonction des évolutions constatées en cours d'année.

Le Budget primitif 2025, composé d'un budget principal et de 4 budgets annexes, est proposé à hauteur de près de 225 M€ en mouvements réels tous budgets confondus, dont 223 M€ pour le budget principal et environ 2 M€ pour les budgets annexes.

Les prévisions budgétaires tous budgets confondus portent sur 63,2 M€ de dépenses d'investissement, dont 50,2 M€ de dépenses d'équipement, en hausse sensible par rapport à 2024 (+ 5 M€) et 161,5 M€ de dépenses de fonctionnement (contre 159,1 M€ en 2024).

Comme cela a été largement évoqué, le 20 février dernier, lors du Débat des Orientations Budgétaires, la Ville de Besançon porte, pour 2025, dans un contexte de contraintes renforcées et d'incertitudes toujours majeures, un Budget à la fois robuste et rassurant, mobilisé et mobilisateur, déterminant pour accompagner, protéger et soutenir les habitants.

Si le Débat d'Orientations Budgétaires est un rendez-vous de débat démocratique important, le vote du Budget primitif constitue une phase budgétaire plus technique et comptable, qui décline de manière chiffrée et précise les orientations données.

Pour autant, le budget est l'acte fondateur annuel de la vie de la cité, par les actions qu'il porte, qu'il prévoit et permet, par la transformation à laquelle il contribue, par le développement qu'il favorise, conformément aux engagements, constants et affirmés, de l'équipe municipale.

La préparation budgétaire 2025 a été fortement perturbée par l'instabilité du contexte national, et l'adoption tardive de la Loi de Finances définitive, n'avait pas permis d'intégrer ses impacts dans le projet de Budget au stade des Orientations Budgétaires, ce qui a obligé, de manière relativement inédite, à des modifications entre les Orientations Budgétaires et le Budget primitif.

La Loi de Finances initiale, finalement abandonnée, prévoyait une mise à contribution des collectivités locales à hauteur de 5,5 milliards d'euros, soit un impact de 5,6 M€ dès 2025 pour la Ville. Au regard de cet effort historiquement élevé et inéquitable, les associations d'élus locaux se sont fortement mobilisées, notamment du fait de l'effet incontournable de baisse de l'investissement local qui en aurait découlé, avec à la clé un effet récessif majeur sur l'économie et l'emploi.

Si la Loi de Finances adoptée définitivement en février allège, au moins facialement, les efforts pour les collectivités locales, annoncés comme ramenés à 2,2 milliards, certains calculs – dont ceux du Comité des Finances Locales - les chiffrant à plus de 7 milliards d'euros, elle a pour autant des impacts importants, avec notamment des effets majeurs et exponentiels de la hausse rapide, fixée unilatéralement par décret fin janvier, des cotisations employeurs pour la Caisse de Retraite des agents territoriaux (CNRACL). Au-delà des mesures locales, cette Loi envoie des signaux défavorables concernant par exemple les budgets alloués au niveau national à la transition écologique, à la culture, à la recherche ou à la politique de la ville.

La contrainte reste donc forte et pesante. Même si la Ville ne serait pas soumise en 2025 au nouveau prélèvement sur les ressources fiscales mis en place par la Loi de Finances, la hausse des

cotisations CNRACL vient alourdir les dépenses de fonctionnement de la Ville de + 1 M€ par an de façon cumulative pendant 4 ans. Ces modifications sont intégrées dans le Budget primitif 2025.

Face à ce climat à la fois flou et inquiétant au niveau national et international, la Ville est restée **fortement mobilisée et vigilante** tout au long de la préparation budgétaire.

Dans ce contexte, il était en effet plus que jamais essentiel de garder le cap, de continuer à avancer, pour porter haut nos valeurs, notre fierté pour la Ville, défendre notre ambition et notre service public par rapport à des injonctions nationales de repli.

Plus que jamais, il convenait d'inscrire la Ville **dans une trajectoire de dynamique et de confiance, trajectoire qui est celle du programme municipal pour le mandat.**

Car la confiance quant aux atouts de notre territoire, des habitants, des entreprises, des associations, est une condition de durabilité et de prospérité pour un territoire. La confiance est ce qui fait avancer une société et s'engager pour l'avenir ; c'est ce qui lui permet d'impulser les transitions. C'est aussi la confiance qui donne envie aux entreprises d'investir, pour créer de la richesse.

Dans un contexte où les collectivités locales constituent un des derniers éléments de référence, de solidité et de stabilité pour les citoyens, la Ville entend continuer de jouer son rôle à la fois de socle, pour la qualité de la vie, pour la solidarité, la justice sociale, mais également de moteur pour le développement, l'emploi et la vitalité.

Avec un Budget 2025 proposé à hauteur de près de 225 M€, la Ville réaffirme ces 2 axes, qui constituent autant d'engagements.

A travers un fonctionnement de près de 162 M€, elle confirme son attachement à la valeur du service public, au travers d'un axe essentiel de ciment social, l'accompagnement humain et l'entraide, qui se traduit par des actions telles que le développement de la médiation, la prévention des addictions, la lutte contre la violence, notamment faite aux femmes, le soutien à nos structures partenaires, associatives notamment, mais également un maintien du service public.

Dans ce cadre, l'allègement des efforts demandés au niveau national en 2025 à la Ville au regard du projet initial de Loi de Finances, permet, lors du BP, de proposer également la finalisation du mouvement engagé en 2024 d'harmonisation des régimes indemnitaires des personnels municipaux, dispositif constituant une préoccupation forte pour le soutien à l'attractivité du service public et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et qui avait été initialement mis en option, compte tenu des risques majeurs au niveau national.

Ce que la Ville montre également par ce budget, c'est à la fois **sa responsabilité, avec une situation financière saine, une maîtrise de sa gestion, son adaptabilité**, plus que jamais nécessaires dans le contexte de crises successives de ces dernières années, mais également **la fidélité à ses valeurs et à l'ambition défendue pour la Ville et ses habitants.**

C'est cela également qui lui permet en 2025 d'accroître encore son niveau d'investissement.

Un autre des points saillants du Budget 2025 est en effet le niveau d'investissement prévu, avec plus de 50 M€, en hausse de 5 M€ par rapport au BP 2024. Ce niveau, inédit par son ampleur, s'inscrit dans une trajectoire de dynamique soutenue depuis le début du mandat, en faveur de l'équipement, de l'attractivité et de la transformation de la Ville.

Ce grand plan d'investissement, en faveur du climat, de la solidarité, de la proximité, dans tous les quartiers, confirme une fois de plus la Ville en tant qu'investisseur de premier ordre et confirme les liens de confiance avec l'économie locale, et le soutien aux carnets de commandes des entreprises, l'emploi et le développement économique.

Signes supplémentaires de l'agilité de la Ville, ces mesures se feront sans augmentation de la fiscalité, pour la 14^{ème} année consécutive, par la mobilisation de toutes nos capacités financières et la sobriété maintenue de nos interventions, et en se désendettant.

Ainsi, au travers du BP 2025, la Ville de Besançon fait la preuve, malgré des contraintes renforcées et des risques persistants, qu'elle est une force de solutions pour le territoire, et que tenir le cap, celui du programme municipal, répond à un besoin profond de solidité et de fiabilité, un point d'ancrage pour tous les acteurs de la ville.

Ce cap, que confirme le budget 2025, c'est celui d'une ville en mouvement, qui donne l'élan collectif, accompagne, protège et rassure. C'est celui d'une ville qui regarde vers un avenir de dynamisme et de prospérité partagée, en assurant la qualité de la vie au quotidien et dans la durée, en défendant la justice sociale et la solidarité et en s'inscrivant dans une dynamique de transition durable.

Le plan du rapport de présentation du BP 2025 est le suivant :

- I. Le budget général**
- II. Le budget principal**
 - 1. La section de fonctionnement
 - 2. La section d'investissement
- III. Les budgets annexes**



I. LE BUDGET GENERAL

Le budget général de la Ville comprend un **budget principal** et **4 budgets annexes** : Forêts, Archéologie Préventive, Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots.

Le budget général 2025 représente près de 225 M€ au service de la population bisontine, dont près de 162 M€ pour le fonctionnement (72 %) et plus de 63 M€ pour l'investissement (28 %).

Si l'on y intègre les mouvements d'ordre et de reprise (depuis 2024, il n'y a plus de mouvements de gestion active de la dette), il s'équilibre à hauteur de 309,5 M€, dont 210,3 M€ pour le fonctionnement et 99,2 M€ pour l'investissement.

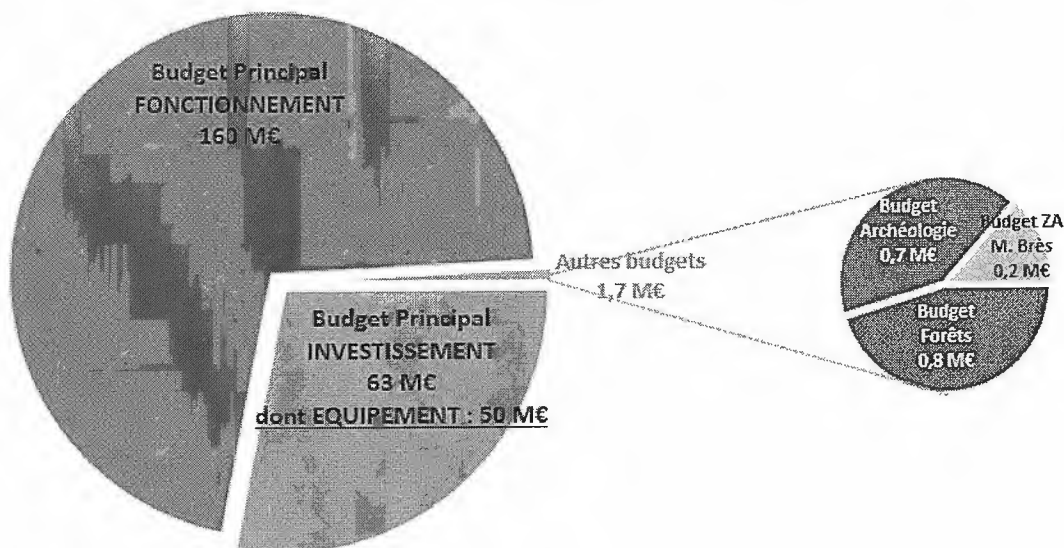
La structure du budget général 2025, budget principal et budgets annexes, tous mouvements confondus, est présentée ci-dessous :

BUDGET GENERAL 2025						
	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements de reprise	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements de reprise
INVESTISSEMENT						
Budget Principal	63 004 885,00	7 566 300,00	28 008 605,28	22 510 260,00	48 060 925,00	28 008 605,28
Budget Forêts	97 369,00	85 425,00		11 883,00	170 911,00	
Budget Archéologie Préventive	53 953,75	941,00	21 907,25	894,00	16 055,00	59 853,00
Budget ZA Madeleine Brès		139,05	210 477,75		210 616,80	
Budget Lotissement Montarmots		152 932,37	10 707,63		163 640,00	
TOTAL INVESTISSEMENT	63 156 207,75	7 805 737,42	28 251 697,91	22 523 037,00	48 622 147,80	28 068 458,28
FONCTIONNEMENT						
Budget Principal	160 026 498,49	48 060 925,00		187 109 990,00	7 566 300,00	13 411 133,49
Budget Forêts	659 561,00	170 911,00		745 047,00	85 425,00	
Budget Archéologie Préventive	636 160,00	16 055,00		607 065,99	941,00	44 208,01
Budget ZA Madeleine Brès	225 463,20	210 616,80	139,05		139,05	436 080,00
Budget Lotissement Montarmots		163 640,00	152 932,37		152 932,37	163 640,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	161 547 682,69	48 622 147,80	153 071,42	188 462 102,99	7 805 737,42	14 055 061,50
TOTAL	224 703 890,44	56 427 885,22	28 404 769,33	210 985 139,99	56 427 885,22	42 123 519,78
		309 536 544,99			309 536 544,99	

Les chiffres figurant dans la suite du rapport portent essentiellement sur les mouvements réels des budgets, principal et annexes Forêts, Archéologie Préventive et Zone d'Activités Madeleine Brès, et n'intègrent pas les mouvements d'ordres et de reprise des exercices antérieurs.

A noter que le budget annexe Zone d'Activités Madeleine Brès a été transféré au Grand Besançon le 1^{er} janvier 2017 et sera clôturé sur l'exercice 2025, la dernière vente de terrain ayant été effectuée. Le mouvement réel proposé au BP 2025 correspond au reversement de l'excédent de clôture prévu du budget annexe au budget principal. Le budget annexe lotissement Montarmots, quant à lui ne propose aucune inscription au BP 2025 et repose exclusivement sur des mouvements de reprises des exercices antérieurs, avec la poursuite des travaux et cessions de terrains sur 2025.

Les dépenses du Budget général 2025 : 224,7 M€



Evolution des dépenses réelles :		
BP 2024	→	BP 2025
	+ 3%	
218,2 M€	→	224,7 M€
	+ 6,5 M€	

EN INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles s'élèvent à 63,2 M€, en hausse de + 4 M€ par rapport au Budget primitif précédent, avec :

- **50,2 M€ de dépenses d'équipement** (dont 50 M€ au titre du Budget principal et 0,2 M€ sur les budgets annexes) et **0,1 M€** au titre d'une prévision de remboursement éventuel de taxe d'aménagement dans le cas de permis annulés ou transférés ;
- **12,9 M€** de remboursement de dette en capital (uniquement sur le budget principal).



S'agissant uniquement des dépenses d'équipement du budget principal, les « restes à réaliser » 2024 repris dès le Budget primitif 2025 s'élèvent à 25,9 M€, auxquels il convient d'ajouter le montant de propositions nouvelles, de 50 M€.

Soit au total, un montant des crédits ouverts pour l'équipement en 2025 de près de 76 M€.

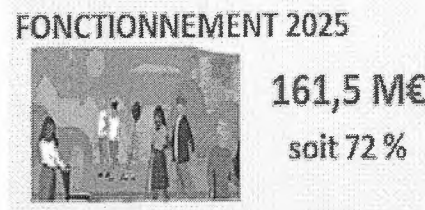
Les recettes réelles représentent 22,5 M€, hors financement de l'investissement par l'épargne brute, dont 10,7 M€ de recours prévisionnel à l'emprunt, 5,4 M€ de subventions en provenance de nos différents partenaires, 5,4 M€ de Fonds de Compensation pour la TVA, 0,5 M€ de cessions d'immobilisations et 0,6 M€ de produit prévisionnel au titre du reversement de taxe d'aménagement.

EN FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles s'élèvent à **161,5 M€**, en augmentation de **+ 2,5 M€ (+ 1,5 %)** de BP à BP.

Cette augmentation résulte principalement :

- d'une prévision en augmentation de + 3,5 M€ en matière de ressources humaines avec les impacts des mesures locales, mais également la revalorisation décidée par l'Etat des cotisations patronales CNRACL (+ 1,3 M€, dont 1 M€ issu du décret du 30 janvier 2025 et qui n'avait pu être intégré dans les Orientations Budgétaires),
- d'une diminution de la prévision des dépenses énergétiques estimée à - 1,8 M€ par rapport à 2024,
- d'une baisse des charges financières liées aux intérêts de la dette (- 0,4 M€ de BP à BP).



Les dépenses de personnel mobilisent **88,6 M€** et constituent le poste le plus important des dépenses réelles de fonctionnement, avec près de 55 % (en 2024 : 53,5 %).

Les subventions versées (qui concernent uniquement le budget principal) s'élèvent à 19,8 M€, en stabilité par rapport à 2024.

Les intérêts de la dette représentent la plus faible part du budget de fonctionnement de la collectivité (1,5 %) et concernent uniquement le budget principal (2,4 M€), confirmant ainsi la maîtrise de la dette, totalement sécurisée.

Les crédits de services et les dépenses à évolution contrainte mobilisent un volume de crédits global de 50,9 M€, contre 51,5 M€ en 2024. Ce recul s'explique notamment par la poursuite de la baisse du poste des dépenses énergétiques, dans la continuité du constat déjà effectué au budget 2024. Les crédits de services sont quant à eux en accroissement (+ 1,8 % pour le budget principal) et représentent plus de 13 M€.

Les recettes réelles s'établissent pour leur part à **201,9 M€** (195,8 M€ en 2024) et comprennent notamment les produits de fiscalité (118,8 M€), qu'elle soit directe, indirecte ou reversée via Grand Besançon Métropole, les dotations de l'Etat (38,2 M€ dont 32,8 M€ pour la Dotation Globale de Fonctionnement), les subventions attendues des partenaires (9,4 M€), les autres produits notamment de services (22,1 M€) et les excédents antérieurs reportés (13,5 M€).

Des commentaires plus détaillés figurent dans la suite du rapport pour le budget principal et les budgets annexes.

A ces mouvements réels s'ajoutent des mouvements d'ordre (opérations comptables) et des mouvements de reprise (des exercices antérieurs) :

Les mouvements d'ordre s'élèvent à 56,4 M€, en stabilité par rapport à 2024, et englobent notamment le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (29,5 M€), les dotations aux amortissements des biens et subventions reçues (18,9 M€), la neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipement versées au titre du budget principal (7,4 M€) et des opérations patrimoniales au sein du budget Forêts (0,1 M€).

L'évolution des mouvements d'ordre de BP à BP est quasi stable. La variation du virement de la section de fonctionnement s'élève à + 6 M€, avec une hausse plus importante des recettes de fonctionnement par rapport à l'évolution des dépenses, permettant d'autofinancer l'investissement. Les diminutions des prévisions liées à la dotation aux amortissements (- 3,8 M€) et à la neutralisation des amortissements (- 1,9 M€) résultent de l'ajustement des modalités d'amortissement des subventions d'équipement (dérogation à la règle du prorata temporis adoptée en Conseil municipal du

12 décembre 2024), ainsi que de prévisions affinées après la première année de mise en œuvre du prorata temporis.

Les mouvements de reprise intègrent notamment pour le budget principal :

- en investissement, les restes à réaliser en dépenses (25,9 M€) et en recettes (0,2 M€), il s'agit pour mémoire des dépenses engagées non mandatées et des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à fin 2024,
- le résultat déficitaire d'investissement constaté (2,1 M€ en dépenses d'investissement),
- la couverture du déficit des restes à réaliser et du résultat d'investissement en recettes d'investissement (27,9 M€),
- l'affectation du résultat de fonctionnement de 2024 restant disponible (13,4 M€) pour financer en partie les nouvelles propositions du budget principal en 2025.

Les mouvements relevant des budgets annexes concernent essentiellement les reprises des résultats de l'exercice précédent et des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des budgets de la Ville de Besançon intègre le référentiel comptable M57.

Dans ce cadre et comme indiqué dans le règlement budgétaire et financier adopté par la Ville, figure la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de **procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.**

Cette disposition permet notamment, en parallèle de la suppression des comptes de dépenses imprévues, d'ajuster dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre une Décision modificative des redéploiements entre chapitres, ainsi que des opérations techniques comptables.

Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire tout en permettant une meilleure réactivité.

Cette possibilité, qui doit, si elle est utilisée, faire l'objet d'un rendu-compte au Conseil municipal le plus proche, donne lieu à une décision annuelle par le Conseil municipal lors du vote du Budget primitif.

Il est donc proposé de reconduire l'autorisation donnée à l'exécutif pour opérer ce type de mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite et selon les conditions fixées.

Les recettes et dépenses réelles du BP 2025 du Budget général s'établissent comme suit :

RECETTES REELLES	BUDGET PRINCIPAL		2025 / 2024		FORETS, ARCHEOLOGIE PREVENTIVE, LOTISSEMENT MONTARMOTS ET ZONE ACTIVITES M. BRES		2025 / 2024		TOTAL BUDGET GENERAL		2025 / 2024	
	BP 2024	BP 2025	en M€	en %	BP 2024	BP 2025	en M€	en %	BP 2024	BP 2025	en M€	en %
Subventions	4 798 369	5 338 260	0,5	11,3%	3 423	11 883			4 801 792	5 350 143	0,5	11,4%
Cessions	5 000 000	520 000	-4,5	-89,6%					5 000 000	520 000	-4,5	-89,6%
Autres recettes	5 350 000	5 950 000	0,6	11,2%	456	894	0,0	96,1%	5 350 456	5 950 894	0,6	11,2%
Emprunts	7 200 000	10 702 000	3,5	48,6%					7 200 000	10 702 000	3,5	48,6%
Investissement	22 348 369	22 510 260	0,2	0,7%	3 879	12 777	0,0	229,4%	22 352 248	22 523 037	0,2	0,8%
Fiscalité directe	103 667 226	106 769 869	3,1	3,0%					103 667 226	106 769 869	3,1	3,0%
Fiscalité indirecte	8 653 500	8 791 000	0,1	1,6%					8 653 500	8 791 000	0,1	1,6%
Fiscalité reversée	3 112 368	3 246 673	0,1	4,3%					3 112 368	3 246 673	0,1	4,3%
Fiscalité	115 433 094	118 807 542	3,4	2,9%					115 433 094	118 807 542	3,4	2,9%
Dotations Etat	37 486 191	38 218 252	0,7	2,0%					37 486 191	38 218 252	0,7	2,0%
Subventions	8 794 024	8 958 892	0,2	1,9%	344 668	396 713	0,1	15,1%	9 138 692	9 355 605	0,2	2,4%
Autres	20 363 344	21 125 304	0,8	3,7%	1 030 262	955 400	-0,1	-7,3%	21 393 606	22 080 704	0,7	3,2%
Excédent reporté	12 168 582	13 411 133	1,2	10,2%	189 723	44 208	-0,1	-76,7%	12 358 305	13 455 342	1,1	8,9%
Fonctionnement	194 245 235	200 521 123	6,3	3,2%	1 564 653	1 396 321	-0,2	-10,8%	195 809 888	201 917 444	6,1	3,1%
Propositions nouvelles	216 593 604	223 031 383	6,4	3,0%	1 568 533	1 409 098	-0,2	-10,2%	218 162 137	224 440 481	6,3	2,9%
Reports + Autofinancement N-1	25 321 190	28 008 605			374 118	599 720			25 695 307	28 608 325		
Excédent d'investissement reporté	1 677 399				53 593	59 853			1 730 991	59 853		
Gestion active de la dette												
Recettes totales	243 592 193	251 039 989			1 996 243	2 068 671			245 588 436	253 108 660		

DEPENSES REELLES	BUDGET PRINCIPAL		2025 / 2024		FORETS, ARCHEOLOGIE PREVENTIVE, LOTISSEMENT MONTARMOTS ET ZONE ACTIVITES M. BRES				2025 / 2024		TOTAL BUDGET GENERAL		2025 / 2024	
	BP 2024	BP 2025	en M€	en %	BP 2024	BP 2025	en M€	en %	BP 2024	BP 2025	en M€	en %		
Dépenses hors dette	45 660 724	50 143 189	4,5	9,8%	170 902	151 323	0,0	-11,5%	45 831 626	50 294 512	4,5	9,7%		
Dette en capital	13 295 000	12 861 696	-0,4	-3,3%					13 295 000	12 861 696	-0,4	-3,3%		
Investissement	58 955 724	63 004 885	4,0	6,9%	170 902	151 323	0,0	-11,5%	59 126 626	63 156 208	4,0	6,8%		
Personnel	84 405 032	87 801 261	3,4	4,0%	658 216	752 728	0,1	14,4%	85 063 248	88 553 989	3,5	4,1%		
Subventions	19 808 839	19 756 070	-0,1	-0,3%					19 808 839	19 756 070	-0,1	-0,3%		
Charges financières	2 728 432	2 372 276	-0,4	-13,1%					2 728 432	2 372 276	-0,4	-13,1%		
Autres dépenses	50 695 577	50 096 891	-0,6	-1,2%	793 007	768 595	0,0	-3,1%	51 488 584	50 865 487	-0,6	-1,2%		
Fonctionnement	157 637 880	160 026 498	2,4	1,5%	1 451 223	1 521 323	0,1	4,8%	159 089 103	161 547 822	2,5	1,5%		
Total propositions nouvelles	216 593 604	223 031 383	6,4	3,0%	1 622 125	1 672 646	0,1	3,1%	218 215 730	224 704 029	6,5	3,0%		
Reports + autofinancement N-1 dépenses d'équipement	26 998 589	28 008 605			374 118	396 025			27 372 707	28 404 630				
Gestion active dette														
Dépenses totales	243 592 193	251 039 989			1 996 243	2 068 671			245 588 436	253 108 660				



II. LE BUDGET PRINCIPAL

Les chiffres indiqués ci-dessous s'entendent hors mouvements de reprise de l'exercice précédent.

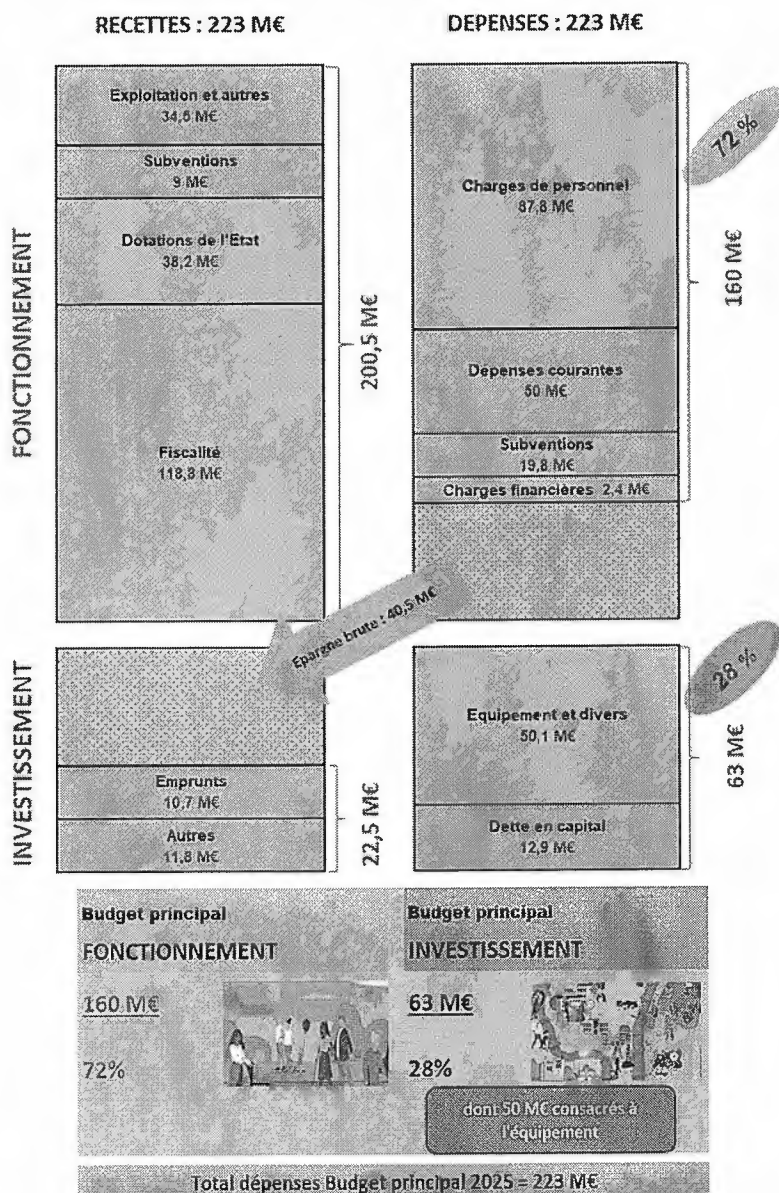
Le budget principal 2025 s'établit à 223 M€, en évolution de + 3 %, soit une hausse de + 6,4 M€ par rapport au BP 2024.

Par rapport au projet présenté lors des Orientations Budgétaires, il est en hausse d'environ 1 M€, du fait notamment de l'intégration des décisions nationales.

Les grands équilibres du Budget Primitif 2025

Budget principal

(en opérations réelles hors mouvements de reprise)



A noter que la part dédiée à l'investissement dans le budget de Besançon est particulièrement forte, avec 28% dont 22% de dépenses d'équipement, contre respectivement 26 % et 18 % pour le panel des villes comparables.

Panel des 27 villes de France métropolitaine de 100 000 à 300 000 habitants – hors communes appartenant aux métropoles de Paris, Lyon, Marseille, Lille - source: data.economie.gouv.fr.

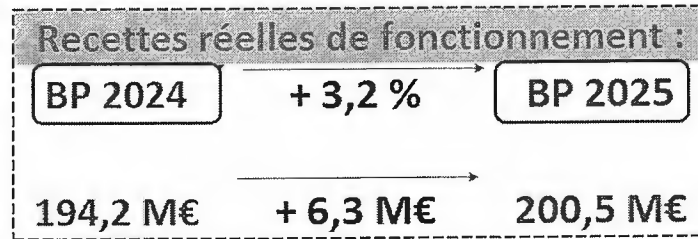
BUDGET PRIMITIF 2025 - RECETTES REELLES				
BUDGET PRINCIPAL	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024	
	en €	en €	en €	en %
INVESTISSEMENT				
Taxe Aménagement	350 000	550 000	200 000	57,1
F.C.T.V.A.	5 000 000	5 400 000	400 000	8,0
Subventions d'équipement	4 798 369	4 057 705	-740 664	-15,4
Produits des cessions d'immobilisations	5 000 000	520 000	-4 480 000	-89,6
Opérations sous mandats		1 280 555	1 280 555	
Autres recettes d'investissement				
<i>Recettes hors emprunt</i>	15 148 369	11 808 260	-3 340 109	-22,0
<i>Emprunt</i>	7 200 000	10 702 000	3 502 000	48,6
Total propositions nouvelles	22 348 369	22 510 260	161 891	0,7
Gestion active de la dette				
Autofinancement des investissements réalisés n-1		2 135 606	2 135 606	
Excédent d'investissement reporté	1 677 399		-1 677 399	-100,0
Autofinancement des reports de dépenses de N-1 en N	25 171 190	25 722 999	551 810	2,2
Reports de N-1	150 000	150 000		
TOTAL INVESTISSEMENT	49 346 957	50 518 865	1 171 908	2,4
FONCTIONNEMENT				
<i>Fiscalité directe</i>	103 667 226	106 769 869	3 102 643	3,0
Taxe sur l'électricité et sur les pylônes	1 873 000	1 975 000	102 000	5,4
Taxe sur les jeux	1 760 000	1 860 000	100 000	5,7
Droits d'occupation du domaine public	448 500	495 000	46 500	10,4
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 600 000	3 600 000		
Taxe locale sur la publicité extérieure et divers	972 000	861 000	-111 000	-11,4
<i>Fiscalité indirecte</i>	8 653 500	8 791 000	137 500	1,6
Dotations de solidarité communautaire	1 926 368	1 926 673	305	0,0
Fonds de péréquation intercommunale et communale	1 186 000	1 320 000	134 000	11,3
<i>Fiscalité reversée par la GBM</i>	3 112 368	3 246 673	134 305	4,3
Fiscalité	115 433 094	118 807 542	3 374 448	2,9
Dotations Forfaitaire	20 137 643	20 227 203	89 560	0,4
Dotations de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	10 891 000	11 410 000	519 000	4,8
Dotations Nationales de Péréquation	1 188 000	1 149 000	-39 000	-3,3
Dotations Générales de Décentralisation	1 121 882	1 121 882		
Dotations Politiques de la Ville	181 508	300 000	118 492	65,3
Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle	243 917	210 552	-33 365	-13,7
Dotations fiscales (y compris compensation droits mutation)	3 513 789	3 570 023	56 234	1,6
DGF permanents syndicaux, dotations instituteurs, de recensement et titres sécurisés et FCTVA	208 452	229 592	21 140	10,1
Dotations de l'Etat	37 486 191	38 218 252	732 061	2,0
Etat	802 299	898 826	96 527	12,0
Départements	56 150	56 150		
Communes	32 275	44 700	12 425	38,5
Groupements de collectivités	158 000	200 000	42 000	26,6
Autres organismes	7 745 300	7 759 216	13 916	0,2
Subventions et participations	8 794 024	8 958 892	164 868	1,9
Ventes de produits, prestations de services	17 622 775	17 869 604	246 829	1,4
Revenus des immeubles	1 583 600	1 951 145	367 545	23,2
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	406 500	372 400	-34 100	-8,4
Autres produits de gestion courante	510 469	461 638	-48 831	-9,6
Remboursements sur rémunération de personnel	230 000	319 581	89 581	38,9
Autres recettes de fonctionnement	10 000	150 936	140 936	
Autres recettes	20 363 344	21 125 304	761 960	3,7
Total propositions nouvelles	182 076 653	187 109 990	5 033 337	2,8
Reprise anticipée de l'excédent N-1	12 168 582	13 411 123	1 242 551	10,2
TOTAL FONCTIONNEMENT	194 245 235	200 521 123	6 275 888	3,2
TOTAL GENERAL (propositions nouvelles + excédent N-1)	216 593 604	223 031 383	6 437 779	3,0
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	243 592 193	251 039 989	7 447 796	3,1

BUDGET PRIMITIF 2025 - DEPENSES REELLES

BUDGET PRINCIPAL	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024	
	en €	en €	en €	en %
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement (chapitres 20 (sauf 204)-21-23)	35 542 136	38 882 499	3 340 363	9,4
Subventions d'équipement versées	5 397 960	6 407 951	1 009 991	18,7
Attributions de compensation d'investissement	4 010 628	4 029 739	19 111	0,5
Opérations sous mandats	610 000	723 000	113 000	18,5
Autres dépenses	100 000	100 000		
<i>Dépenses d'investissement hors dette</i>	45 660 724	50 143 189	4 482 465	9,8
<i>Dettes en capital</i>	13 295 000	12 861 696	-433 304	-3,3
Total propositions nouvelles	58 955 724	63 004 885	4 049 161	6,9
Gestion active de la dette				
Autofinancement des investissements réalisés n-1		2 135 606	2 135 606	
Reports de crédits n-1	26 998 588	25 872 999	-1 125 589	-4,2
TOTAL INVESTISSEMENT	85 954 312	91 013 490	5 059 178	5,9
FONCTIONNEMENT				
Charges de personnel	84 142 543	87 438 701	3 296 158	3,9
Mise à disposition de services communautaires	262 489	362 560	100 071	38,1
Personnel	84 405 032	87 801 261	3 396 229	4,0
Intérêts et charges financières	2 728 432	2 372 276	-356 156	-13,1
Subventions de fonctionnement au CCAS	11 050 000	11 065 250	15 250	0,1
Subventions de fonctionnement (hors CCAS)	8 758 839	8 690 820	-68 019	-0,8
Subventions	19 808 839	19 756 070	-52 769	-0,3
Contingents et participations obligatoires	5 037 573	5 271 723	234 150	4,6
Déficit du budget Forêts	215 264	290 047	74 783	34,7
Déficit du budget Archéologie Préventive	91 041	86 433	-4 608	-5,1
Indemnités, cotisations et formation des élus	1 007 126	1 027 315	20 189	2,0
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	242 494	242 494		
Attribution Compensation	12 929 911	13 162 014	232 103	1,8
Reversement et restitution sur impôts, taxes et autres	288 000	838 000	550 000	191,0
Pertes sur créances irrécouvrables	240 000	210 000	-30 000	-12,5
Dotations et provisions	15 000		-15 000	-100,0
Titres annulés	120 500	105 500	-15 000	-12,4
Impôts, taxes et versements assimilés	1 088 500	1 079 371	-9 129	-0,8
Contrats de service public	1 161 028	1 175 392	14 364	1,2
Energie (chauffage, éclairage)	8 000 000	6 248 000	-1 752 000	-21,9
Alimentation et fabrication repas restauration scolaire	2 068 311	2 281 143	212 832	10,3
Prestations de services et autres crédits contraints	1 043 106	1 243 106	200 000	19,2
Loyers et charges locatives	1 063 608	1 077 722	14 114	1,3
Eau et assainissement des bâtiments	717 297	732 646	15 349	2,1
Cotisations municipales	356 588	367 872	11 284	3,2
Assurances	848 365	881 181	32 816	3,9
Affranchissements	249 400	249 400		
Télécommunications	85 000	70 000	-15 000	-17,6
Autres charges divers de gestion courante	819 024	210 402	-608 622	-74,3
Dépenses à évolution contrainte	37 687 136	36 849 761	-837 375	-2,2
Fournitures d'atelier et de voirie	1 731 903	1 754 571	22 668	1,3
Prestations de service	3 073 997	3 317 249	243 252	7,9
Travaux et réparations	2 915 824	3 024 149	108 325	3,7
Autres	5 286 717	5 151 161	-135 556	-2,6
Crédits d'exploitation	13 008 441	13 247 130	238 689	1,8
TOTAL FONCTIONNEMENT	157 637 880	160 026 498	2 388 618	1,5
TOTAL GENERAL propositions nouvelles	216 593 604	223 031 383	6 437 779	3,0
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	243 592 193	251 039 989	7 447 796	3,1

1. La section de fonctionnement

⇒ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



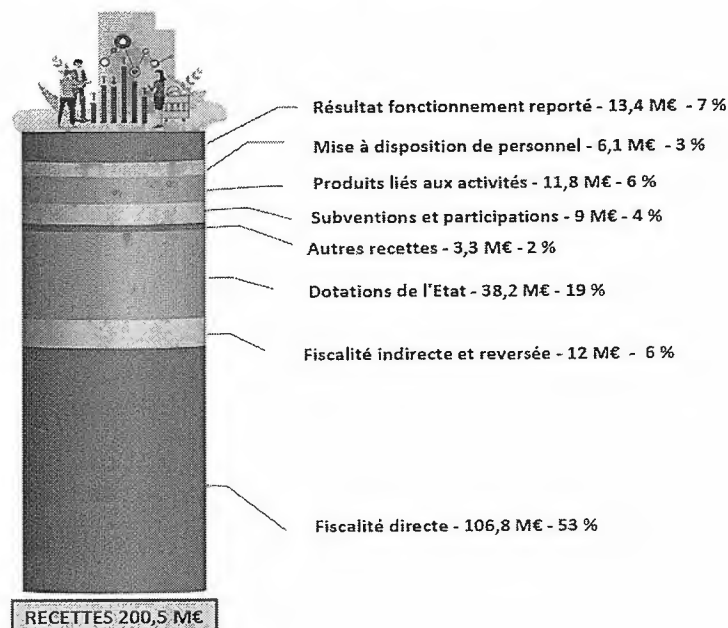
Les recettes de fonctionnement s'élèvent au BP 2025 à 200,5 M€ (contre 194,2 M€ au BP 2024), y compris le résultat reporté : elles sont en évolution de 3,2 % de BP à BP, soit + 6,3 M€.

Hors résultat reporté de l'exercice N-1, elles évoluent de + 5 M€ (+ 2,8 %).

Le tableau ci-dessous présente les grands postes de recettes de fonctionnement de BP à BP entre 2019 et 2025 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en M€)							
BUDGET PRINCIPAL	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Fiscalité directe	83,71	85,09	89,71	91,93	98,59	103,67	106,77
Fiscalité indirecte	7,97	7,20	8,11	8,76	8,74	8,65	8,79
Fiscalité reversée (dont FPIC)	2,59	2,61	2,64	2,54	3,13	3,11	3,25
Dotations de l'Etat	35,73	36,39	32,60	35,36	36,07	37,49	38,22
Subventions et Participations	6,89	7,18	8,03	8,27	8,22	8,80	8,96
Ventes de produits d'exploitation	17,18	15,45	17,01	16,40	17,20	17,62	17,87
Autres recettes	2,43	2,44	2,44	2,49	2,45	2,74	3,25
Reprise anticipée du résultat N-1	8,31	8,78	8,69	8,54	8,49	12,17	13,41
TOTAL recettes de fonctionnement	164,82	165,14	169,23	174,29	182,89	194,25	200,52

Par grands postes sur 2025, elles se décomposent comme suit :



- **La fiscalité directe** : avec **106,8 M€ au BP 2025** contre **103,7 M€ au BP 2024**, ce poste représentant 53 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le produit prévisionnel intègre la décision en 2025 **d'une nouvelle stabilité des taux** (la Ville n'a pas augmenté les taux de fiscalité directe depuis 14 ans et même 16 ans pour la taxe d'habitation, ce dernier taux s'appliquant encore aux résidences secondaires et aux logements vacants).

Les prévisions du Budget primitif intègrent également, en matière de bases :

- la revalorisation annuelle forfaitaire des locaux d'habitation et des locaux industriels, fixée en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2023 et novembre 2024, soit + 1,68 % (après + 3,9 % en 2024 et + 7,1 % en 2023) ;
- une évolution moyenne des bases des locaux professionnels, ceux-ci évoluant depuis la réforme de 2017 en fonction des loyers départementaux, de l'ordre de + 0,8 %, avec cependant des situations très diversifiées selon les catégories de locaux et leur secteur d'implantation ;
- une évolution physique moyenne des bases (+ 0,5 %) liée notamment à l'évolution du patrimoine immobilier sur la commune (constructions, démolitions...) sur la base des années précédentes.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021, la taxe sur le foncier bâti est devenue la principale ressource fiscale de la Ville : elle représente environ 96 % de son panier fiscal, y compris le produit du coefficient correcteur.

Pour mémoire, ce dernier mécanisme a été mis en place lors de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour neutraliser, par une « compensation », la différence entre le produit de taxe d'habitation supprimé et le produit transféré issu du taux foncier bâti départemental.

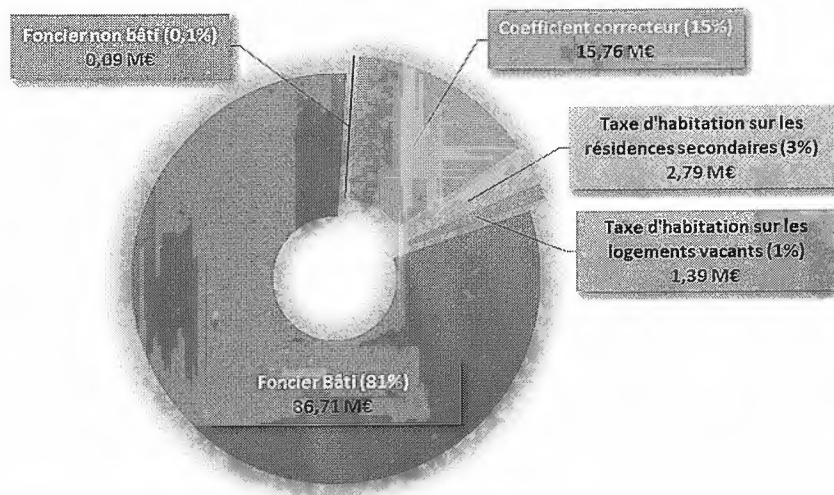
Le produit du coefficient correcteur évolue au même rythme que les bases, mais est en revanche figé au niveau du taux en vigueur lors de la réforme, soit 43,72 %, ce qui n'a pas d'impact pour la Ville qui n'a pas modifié son taux.

Il en résulte toutefois que la Ville a perdu son pouvoir de taux sur environ 15 % de son produit fiscal.

Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants représentent quant à elles de l'ordre de 4 % du produit prévisionnel estimé au Budget primitif.

Enfin, la taxe sur le foncier non bâti, avec un produit de 0,09 M€ ne représente que 0,1 % des ressources fiscales.

Le panier fiscal de la Ville prévu au titre du BP 2025 se répartit par conséquent de la façon suivante :



- **La fiscalité indirecte** s'établit à **8,8 M€ en 2025**, en légère augmentation par rapport à 2024 (+ 0,1 M€), et intègre notamment les recettes suivantes :

- La taxe sur les jeux du Casino, pour 1,9 M€, est prévue en augmentation de BP à BP de 100 K€, avec un accroissement de l'activité constatée depuis les années post-Covid, de + 10 % en moyenne annuelle depuis 2023.
- Les droits de mutation sont estimés à 3,6 M€, en stabilité par rapport au BP 2024 et en baisse par rapport au réalisé 2024 (4 M€), du fait des incertitudes persistantes en matière d'évolution des transactions immobilières constatées au niveau national et à l'échelle du département du Doubs. En 2024, les droits de mutation encaissés ont connu une baisse de plus de 7 % par rapport à 2023 (4,3 M€), après une diminution de plus de 20 % constatée entre 2022 et 2023. Ce poste pourra donner lieu le cas échéant à des ajustements en Décisions modificatives au fur et à mesure des perceptions de l'année.
- La taxe sur l'électricité est évaluée à 2 M€, en augmentation de + 102 K€ par rapport au BP précédent, conformément au montant encaissé constaté sur l'année 2024 (2 M€). Pour mémoire, l'article 54 de la loi de Finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité en supprimant les taxes locales (à compter de 2023 pour la taxe communale) sur la consommation finale d'électricité pour les intégrer progressivement à la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité, avec un reversement de l'Etat aux collectivités.
- La Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) est prévue à hauteur de 0,9 M€, en légère baisse de 100 K€ par rapport au BP 2024, suite notamment aux effets potentiels du Règlement Local de Publicité adopté, dont la mise en œuvre est intervenue essentiellement sur l'année 2024, avec un impact attendu sur 2025.

- **La fiscalité reversée est prévue à hauteur de 3,2 M€**, en légère augmentation par rapport au BP 2024 (+ 134 K€) et comprend :

- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par Grand Besançon Métropole, évaluée à hauteur de 1,9 M€, soit le produit perçu en 2024. Cette dotation se décompose en 4 volets : les volets solidarité sociale et fiscale, solidarité économique, gens du voyage et cartes nationales d'identité électroniques (CNIE).
- Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour 1,3 M€, avec une prévision cette année sur la base d'une hypothèse de maintien de l'éligibilité du territoire au dispositif. Le territoire Grand Bisontin, référence pour le calcul du FPIC, a été en 2024 bénéficiaire du fonds pour la 6^{ème} année consécutive, s'éloignant ainsi progressivement du seuil d'inéligibilité et occupant désormais le 697^{ème} rang (sur 745), contre le 714^{ème} rang en 2023 et le 722^{ème} en 2022. Pour mémoire, 60 % des EPCI sont éligibles au FPIC.

Le territoire reste parallèlement contributeur à ce même fonds.

- **Les dotations et compensations de l'Etat** représentent **38,2 M€**.

La Loi de Finances pour 2025 adoptée en février a mis en place un **Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) des recettes fiscales des collectivités territoriales**, se substituant au fonds de réserve envisagé dans la version initiale du projet de Loi de Finances.

Ce dispositif prévoit un prélèvement de 1 Md€ en 2025 au niveau national sur les recettes fiscales des collectivités les plus favorisées (plus de 2 000 collectivités seront impactées) et selon certains critères, dont 500 M€ pour le bloc local, répartis à parts égales entre les communes et intercommunalités.

Pour le bloc local, les collectivités sont classées en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges (composé des potentiels financier/fiscal et du revenu par habitant), et seules les communes et intercommunalités ayant un indice supérieur à 110 % de l'indice moyen seront contributrices. Pour celles-ci, le prélèvement individuel ne pourra pas excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal 2023. A noter que des mécanismes d'exonération concernent les premières communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM.)

Les contributions individuelles seront notifiées par un arrêté des Ministres chargés du Budget et des Collectivités territoriales. Elles seront ensuite prélevées mensuellement sur les douzièmes de fiscalité restant à verser aux collectivités concernées à la date de notification des contributions.

Il est prévu que 90 % des sommes prélevées soient reversées aux collectivités ponctionnées, par tiers, pendant trois ans. Les 10 % restant seront versés à divers fonds de péréquation.

Selon les premières informations, la Ville de Besançon ne serait pas soumise à ce dispositif, sous réserve de la notification à venir. Aucune prévision budgétaire n'a donc été intégrée à ce titre.

La répartition des dotations et compensations fiscales s'établit comme suit au BP 2025 :

En K€	BP 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / BP 2024	
			EN K€	En %
<i>Dotation Forfaitaire initiale</i>	20 025	20 137		
<i>+ Part variable en fonction des variations de population</i>	112	90		
= Dotation forfaitaire	20 137	20 227	90	0,4 %
Dotation de Solidarité et de Cohésion Urbaine	10 891	11 410	519	4,8 %
Dotation Nationale de Péréquation	1 188	1 149	-39	-3,3 %
TOTAL Dotation Globale de Fonctionnement	32 216	32 786	570	1,8 %
Dotation Générale de Décentralisation	1 122	1 122	0	0,0 %
Dotation Politique de la Ville	182	300	118	64,8 %
Fonds Départ. de Péréquation de TP	244	211	-33	-13,5 %
Autres dotations	218	240	22	10,1 %
Compensation fiscales (taxes foncières)	3 504	3 560	56	1,6 %
TOTAL	37 486	38 218	732	2 %
TOTAL (hors compensations fiscales)	33 982	34 658	676	2 %

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est prévue à hauteur de **32,8 M€** pour 2025, en hausse de BP à BP à hauteur de 1,8 %, soit + 0,6 M€. Elle intègre la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et la Dotation Nationale de Péréquation.

A noter que si la DGF avait suivi l'évolution de l'inflation sur la période 2022-2024, elle aurait dû augmenter de + 12,8 % (+ 3,9 M€) contre une évolution constatée de seulement + 5,6 % (+ 1,7 M€), soit un manque à gagner de 2,2 M€.

Pour mémoire en 2014, il y a un peu plus de 10 ans, la DGF représentait 35,4 M€.

La Dotation Globale de Fonctionnement se compose de 3 dotations, aux évolutions différenciées :

- La Dotation Forfaitaire est évaluée à **20,2 M€ (soit 62 % de la DGF)**, en accroissement de + 0,4 % (+ 90 K€) par rapport au réalisé 2024, du seul fait de la hausse de la population DGF. Cette dernière comprend la population totale mais aussi le nombre de résidences secondaires et de places d'aires d'accueil des gens du voyage. En 2025, la population DGF de la Ville augmente de 723 unités, pour un total de 125 040 habitants (contre 124 317 en 2024), générant mécaniquement ce gain de dotation.
A noter qu'un écrêtement peut s'appliquer à la dotation forfaitaire des communes pour financer la progression de l'enveloppe nationale des dotations de péréquation communale (DSU et DSR), ainsi que la croissance de la population. Cet écrêtement concerne chaque année un nombre variable de communes, en fonction du niveau de leurs ressources fiscales, mesuré par le potentiel fiscal. La Ville n'est pas concernée par cet écrêtement depuis 2019.

Une hausse des dotations de péréquation est prévue (+ 300 M€), partiellement financée par un abondement interne de 150 M€, ce qui permet pour les communes qui seront concernées en 2025, de réduire le prélèvement qui sera appliqué sur leur dotation forfaitaire.

- La Dotation de Solidarité Urbaine est estimée à **11,4 M€ (soit 35 % de la DGF)**, en hausse de 0,5 M€ (+ 4,8 % par rapport au BP 2024) : la progression de l'enveloppe nationale était prévue à 140 M€ (contre 150 M€ en 2024) dans la Loi de Finances ; le Comité des Finances Locales l'a finalement portée à 150 M€.
 - La Dotation Nationale de Péréquation est prévue à hauteur de **1,1 M€ (soit 3 % de la DGF)**, en baisse de 39 K€ de BP à BP (- 3,3 %), même si l'enveloppe nationale est stable par rapport à 2024. Cette dotation est en diminution constante chaque année pour la Ville depuis 2019.
- La Dotation Politique de la Ville est prévue au BP pour un montant de **300 K€**, correspondant aux acomptes et soldes à percevoir cette année au titre principalement des projets soutenus en investissement dans le cadre des précédentes dotations, au fur et à mesure de leur avancement. De nouveaux échanges interviendront avec l'Etat au titre de la DPV 2025 en cours d'année.
- Le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle est à nouveau intégré comme une variable d'ajustement au niveau national et subit dans ce cadre une ponction de plus de 57 M€. Il en résulte pour la Ville une perte estimée à 33 K€ en 2025 (**211 K€** prévus contre 244 K€ au BP 2024).
- Les autres dotations s'établissent à hauteur de **240 K€**, avec notamment les dotations des permanents syndicaux (90 K€) et pour les titres sécurisés (63 K€) et le Fonds de Compensation pour la TVA de fonctionnement (50 K€). Pour mémoire, la Loi de Finances initiale avait prévu la suppression de cette fraction de FCTVA.
- Les compensations fiscales s'élèvent à **3,6 M€**, en accroissement de + 56 K€ par rapport au BP 2024. Elles permettent de compenser partiellement les pertes de Taxes Foncières consécutives à des mesures d'exemptions, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement des taux décidées par la Loi. Cette augmentation découle pour l'essentiel de la revalorisation des bases fiscales fixée à + 1,68 % en 2025.

- **Les subventions et participations reçues s'élèvent à 9 M€**, contre 8,8 M€ au BP 2024.

Ce poste de recettes comprend notamment :

- **151 K€** de subventions en provenance de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Banque des Territoires dans le cadre du suivi et de l'animation de **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU)**.
- **442 K€** de subvention de l'Etat au titre de **l'accompagnement de l'abaissement de l'âge de scolarisation obligatoire à 3 ans**, en stabilité par rapport à l'an dernier.
- **167 K€** pour les actions d'intégration des étrangers primo-arrivants au titre du **Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI)** de la Ville, avec un financement par l'Etat à hauteur de 80 % notifié en fin d'année 2024.
- **103 K€** correspondant aux subventions attendues de l'Etat dans le domaine de **la santé publique**, notamment pour la vaccination.
- **255 K€** en provenance des éco-organismes ALCOME et CITEO destinés à soutenir nos actions en faveur de la propreté dans les rues, telles que la lutte contre le jet de mégots au sol ou encore la prévention et le traitement des déchets abandonnés dans l'espace public.
- **261 K€** pour des subventions et mécénats dans le cadre du fonctionnement et de la mise en place d'actions d'animations au sein de la **Citadelle**. A ce titre, le financement apporté par GBM est en hausse continue depuis plusieurs années, avec une enveloppe de 200 K€ prévue pour 2025, soit une hausse de + 50 K€ par rapport à 2024 et de + 150 K€ par rapport à 2021. 25 K€ sont apportés par le Département du Doubs.
- **7,4 M€** de participations de la Caisse d'Allocations Familiales, en stabilité par rapport à 2024.

S'agissant des **recettes de la Petite Enfance**, la prévision s'établit à 5,3 M€ et prend en compte la réouverture de l'établissement de Saint-Ferjeux en janvier dernier et les revalorisations de la Prestation de Service Unique. Elles diminuent toutefois de BP à BP car le BP 2024 intégrait un décalage d'encaissement concernant le Bonus territoire 2023 lié à la Nouvelle Convention Territoriale Globale.

Le financement **du périscolaire** s'établit quant à lui à 1,5 M€ et connaît une forte hausse de BP à BP (+ 0,5 M€), avec une estimation 2025 actualisée sur les effectifs prévisionnels de l'année scolaire 2024/2025. Par ailleurs, la CAF a fait évoluer ses dispositifs depuis janvier 2023, avec notamment la prise en charge intégrale du temps méridien périscolaire. Elle finance désormais, en sus des animations éducatives effectuées pendant la pause méridienne (hors mercredi), le temps du repas, à raison de 30 minutes de repas par enfant. Pour mémoire, une recette complémentaire était intervenue en 2024 à hauteur de 0,2 M€ au titre du Bonus territoire, avec une aide allouée aux Accueils Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Les participations prévues par la CAF pour **les structures municipales de quartier** sont en légère augmentation de BP à BP (+ 0,1 M€) : cela correspond à l'augmentation annuelle des prestations de service de la CAF, qui s'élèvent à 0,6 M€ en 2025.

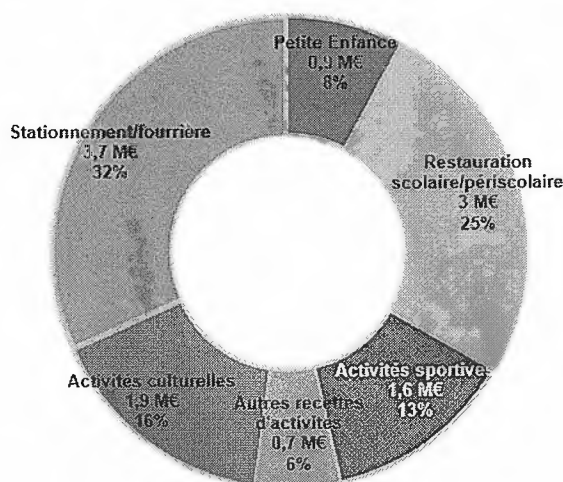
- **66 K€** de subvention pour la cuisine centrale dans le cadre de **la distribution de fruits et légumes, de lait et de certains produits laitiers** aux élèves des écoles, au titre du programme « Lait et Fruits à l'école » développé par l'Union Européenne, dont l'aide est octroyée par FranceAgriMer.

- Les autres recettes représentent **21,1 M€ en 2025**, contre 20,4 M€ en 2024, soit une évolution de + 3,7 % (+ 0,8 M€).

- Les produits liés aux activités sont évalués à **11,8 M€** soit environ 6 % de nos recettes de fonctionnement et sont en augmentation de 0,4 M€ par rapport au BP 2024.

Le budget 2025 est basé sur une estimation en rapport avec les niveaux de réalisation 2024 et après la prise en compte de l'évolution des tarifs municipaux adoptés par le Conseil municipal en décembre dernier en application d'un taux directeur de 2 %, avec une modulation des tarifs au cas par cas dans le cadre du développement de la tarification sociale.

Ces produits se répartissent comme suit par grands domaines d'activités :



- Dans le domaine de la jeunesse, les recettes liées aux frais de restauration scolaire et à l'accueil périscolaire sont évaluées globalement à 3 M€ (2,8 M€ en 2024), en fonction de l'évolution intervenue sur la facturation 2024 auprès des parents et des centres de loisirs. 0,9 M€ sont proposés s'agissant des recettes en provenance des familles dans les crèches, en quasi stabilité par rapport à 2024, grâce à l'organisation du Plan Ecoles et Crèches et malgré les travaux en cours sur les crèches Battant et Orchamps, avec 500 places ouvertes pendant l'année 2025.
- Les droits d'entrées et produits des boutiques des équipements culturels (musées et Citadelle) s'élèvent à 1,9 M€ en 2025, en stabilité de BP à BP.
- Les recettes d'activités sportives (piscines, patinoire, location gymnases...) sont évaluées à 1,6 M€, en légère augmentation par rapport à 2024 (+ 0,1 M€) au vu du réalisé de l'année précédente.
- Les recettes de stationnement de surface, fourrière et autres redevances d'occupation du domaine public sont estimées à 3,3 M€, contre 3 M€ en 2024 et prennent en compte notamment l'évolution à la hausse des recettes de stationnement, en lien avec les réalisations de 2024 en termes de fréquentation.
- Le forfait post-stationnement, pour la part revenant à la Ville (ce produit étant partagé avec GBM), est prévu à hauteur de 0,4 M€ comme les années précédentes.
- Les autres recettes d'activités correspondant principalement aux concessions dans les cimetières, à diverses facturations, et représentent 0,7 M€ en 2025.

- **Les mises à disposition de personnel et remboursements de frais** par d'autres collectivités ou organismes mobiliseront des crédits à hauteur de **6,1 M€** avec principalement :
- le partage de moyens et d'expertises dans le cadre de services non mutualisés avec GBM (notamment au titre de la mise à disposition de services municipaux suite au transfert de la compétence Voirie : entretien des arbres d'alignement, factures énergie, propreté...),
 - les facturations, également à GBM, des charges des services communs mutualisés (locaux par exemple),
 - les mises à disposition de personnel aux EPCC ISBA, Deux Scènes, à la Caisse des Ecoles...

Ces postes évoluent différemment d'une année sur l'autre. Le remboursement de l'éclairage public par Grand Besançon Métropole (0,9 M€) est en diminution par rapport à 2024 (- 0,5 M€), avec des dépenses énergétiques qui amorcent un retour progressif vers des tarifs plus stabilisés, et des impacts des travaux d'économies d'énergie réalisés sur le réseau d'éclairage public.

S'agissant de la facturation liée à la mise à disposition partielle de la Direction des Sports, la convention renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2025 intègre des nouvelles missions et le pilotage du projet Grandes Heures Nature pour le compte de GBM, la prévision budgétaire s'élève ainsi à 0,2 M€.

En matière d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré, la facturation établie à GBM est actualisée à 0,6 M€, suite à l'élargissement du périmètre d'intervention de la Ville sur le domaine communautaire, notamment sur les espaces verts des emprises du Tramway.

Dans le cadre du transfert partiel de la compétence lecture publique à GBM, 40 K€ sont inscrits pour la facturation de mise à disposition du service « réseau » qui assure des missions transversales et dont les agents sont amenés à travailler une partie de leur temps pour le secteur « Nomade » nouvellement transféré à GBM.

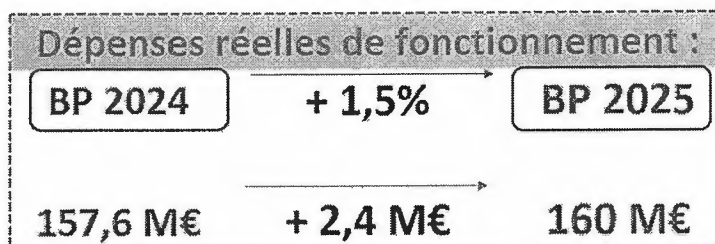
Pour mémoire, ce poste intègre enfin la mise à disposition de personnel de la Ville dans le cadre du transfert de la compétence Crématorium (11 K€) depuis l'an dernier.

- **Diverses recettes**, pour **3,3 M€**, correspondent principalement aux revenus des immeubles des locataires de la Ville et des redevances versées par les fermiers et concessionnaires, notamment le Casino (322 K€). De BP à BP et à périmètre constant (*après retraitement de régularisations comptables intervenues entre chapitres budgétaires sur l'année 2024*), les recettes issues des locations et refacturation de charges évoluent de + 0,1 M€.

Les diverses recettes prennent également en compte les recettes générées par le placement sur un compte à terme auprès de l'Etat de deux produits de cessions immobilières intervenues en 2024. Sur l'exercice 2025, les intérêts sont ainsi évalués à 141 K€ et, sur 12 mois (de octobre 2024 et octobre 2025), ils portent sur un montant global de 176 K€.

- Le résultat reporté de 2024 fait l'objet d'une reprise par anticipation au projet de BP 2025 pour 13,4 M€ après affectation à la couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser. Il est en augmentation de + 1,2 M€ par rapport à l'exercice écoulé sous l'effet conjugué d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un meilleur taux de réalisation des recettes par rapport aux prévisions. Cette évolution permet de financer en partie la hausse des dépenses d'investissement.

⇒ **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**



Les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2025 s'élèvent à 160 M€, contre 157,6 M€ au BP 2024.

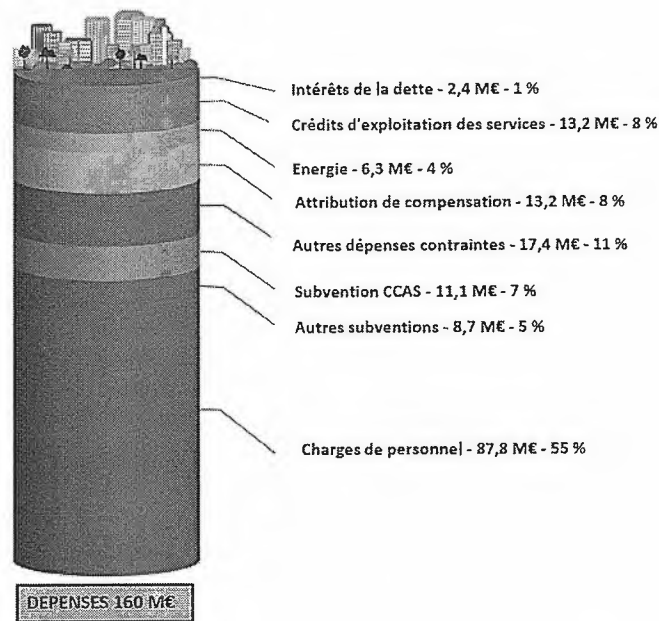
Elles évoluent de BP à BP de + 2,4 M€, soit + 1,5 %, avec + 3,4 M€ pour les charges de personnel, - 0,4 M€ pour les intérêts de la dette et - 1,8 M€ pour les dépenses d'énergie. Après retraitement de la baisse d'énergie, l'évolution des dépenses de fonctionnement s'établit à + 2,8 %.

Pour rappel, lors des Orientations Budgétaires et avant notamment l'intégration des décisions nationales, les dépenses de fonctionnement évoluaient de BP à BP de 0,7%, soit hors énergie de + 2 %.

Le tableau ci-dessous présente, par grands postes de dépenses de fonctionnement, les évolutions de BP à BP entre 2019 et 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en M€)							
BUDGET PRINCIPAL	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Personnel	71,25	72,12	73,55	76,01	80,69	84,40	87,80
Intérêts et charges financières	2,94	2,77	2,26	1,99	2,31	2,73	2,37
Subventions	17,70	18,09	18,31	18,44	18,35	19,81	19,76
Dépenses à évolution contrainte	33,36	34,24	33,77	34,74	39,55	37,69	36,85
Crédits d'exploitation	11,06	14,40	12,67	12,86	12,68	13,01	13,25
Charges exceptionnelles	0,14	0,35	0,24	0,29	0,18	0,00	0,00
TOTAL dépenses de fonctionnement	136,47	141,98	140,80	144,33	153,76	157,64	160,03

Sur l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :



- Les dépenses de personnel :

Ce poste de dépenses rassemble l'ensemble des rémunérations versées aux agents de la Ville, les charges sociales liées à ces rémunérations et les diverses indemnités et primes allouées.

Elles s'élèvent à 87,8 M€ (contre 84,4 M€ au BP 2024) et représentent 54,9 % des dépenses réelles de fonctionnement au BP.

A noter que sur le panel des 27 villes de 100 000 à 300 000 habitants, la part des dépenses de personnel est équivalente, représentant 54,7 % au Compte administratif 2023 (dernières données comparatives connues).

Les dépenses de personnel sont en évolution de BP à BP de + 3,4 M€, soit + 4 %.

La prévision budgétaire 2025 a connu une forte évolution depuis les Orientations Budgétaires débattues lors du Conseil municipal du 20 février dernier, suite aux mesures prises au niveau national. La parution du décret du 30 janvier 2025 a en effet instauré **une revalorisation des cotisations patronales CNRACL** rétroactivement au 1^{er} janvier 2025 de + 3 points par an, étalée sur la période 2025-2028, soit 12 points supplémentaires sur 4 ans.

Le passage du taux de cotisation employeur CNRACL de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028 impactera la Ville à hauteur **d'environ 1 M€ / an**, soit un coût cumulé de près de 10 M€ sur la période 2025-2028.

Cette mesure intervient en sus de la suppression en 2024 de la compensation par l'Etat de la hausse de 1 point du taux de cotisation CNRACL, représentant une augmentation de **+ 0,3 M€** en 2025.

La seule évolution de la cotisation CNRACL constitue une augmentation de 1,5 % des dépenses de personnel.

Par ailleurs, la prévision du BP 2025 intègre également l'impact en année pleine de l'effort engagé dès juillet 2024 au titre **des mesures locales en faveur des ressources humaines (1,5 M€ au total), dont + 0,7 M€ sur l'exercice 2025.**

Ces mesures salariales inédites, résultant d'un dialogue social approfondi, permettent d'harmoniser les régimes indemnitaires des filières et de préserver le pouvoir d'achat des agents municipaux, tout en travaillant à l'attractivité des métiers.

La Ville souhaite dès lors poursuivre et finaliser en 2025 ce chantier essentiel d'harmonisation entre les filières, et a, dans ce cadre, réservé au sein de son budget, 250 K€ supplémentaires.

Dans la continuité des exercices précédents, une enveloppe supplémentaire est allouée **pour la poursuite de l'augmentation de la capacité de la restauration scolaire (de l'ordre de + 0,5 M€)**, notamment dans le cadre de la mobilisation des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Par ailleurs, le BP intègre notamment, au-delà de l'évolution « naturelle » liée au Glissement Vieillesse Technicité :

- **0,3 M€** au titre de la contribution prévisionnelle de la Ville au contrat de prévoyance de groupe, avec une participation obligatoire à 50 % du coût de l'assurance, cette mesure devant toutefois être précisée au niveau national.
- **0,2 M€ au titre des créations nettes de postes** (de l'ordre de 4 à 5 postes, hors postes financés), en poursuite du soutien au service public communal.

La prévision budgétaire prend également en compte les transferts à GBM des emplois destinés à préfigurer la future Grande Bibliothèque et liés à la compétence « actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique », avec une diminution de 0,3 M€ de BP à BP, ainsi que le rattachement de la mission Grandes Heures Nature au sein de la direction des Sports de la Ville. Ces mouvements impliquent en parallèle des évolutions au sein de l'Attribution de Compensation et des mises à disposition de personnel.

- Les intérêts et charges financières :

Les dépenses s'établissent au BP 2025 à 2,4 M€ contre 2,7 M€ en 2024 et représentent comme lors des exercices précédents une part relativement faible des dépenses réelles de fonctionnement (environ 1 %). Cette baisse est liée au fort désendettement de la Ville en 2024, grâce au programme de cessions immobilières particulièrement actif, avec un encours de dette en diminution de 9,3 M€ (après une baisse de 2,3 M€ en 2023), mais également avec la baisse des taux d'intérêts.

27 K€ sont prévus au BP pour les premiers remboursements aux épargnants des intérêts afférents à l'épargne citoyenne pour **le projet de Maison des Femmes**.

Composée principalement de taux fixes, la structure de l'encours de dette à fin 2024 est parfaitement sécurisée avec l'intégralité de l'encours classé en catégorie 1A de la charte Gissler (catégorie la plus sûre). Le taux moyen de la dette pondéré par le capital restant dû s'établit à 2,38 % à fin 2024.

- Les subventions versées par la Ville :

Le montant des subventions est évalué globalement à 19,8 M€, soit 12 % de notre budget de fonctionnement, répartis comme suit :

- **La subvention au CCAS s'élève à 11,1 M€, en hausse de 1,5 % à périmètre constant** (avec un impact à mi-année 2024 des mesures locales) **par rapport au BP 2024**, et + 15 % par rapport à 2019 où elle représentait 9,5 M€.

Cette hausse intervient en complément de la compensation par la Ville en année pleine des mesures locales décidées en 2024 en matière de ressources humaines, qui représente un effort inédit et pérenne de plus de 0,5 M€, portant l'engagement de la Ville pour la politique humaine à 2 M€ au total. Le soutien au CCAS s'avère ainsi une nouvelle fois conforté pour continuer à garantir à nos politiques sociales une qualité d'actions en faveur des personnes les plus vulnérables.

- **Les autres subventions de fonctionnement représentent quant à elles 8,7 M€ et sont en stabilité de BP à BP à périmètre constant** (avec retraitement du rattrapage 2023 au BP 2024 de la compensation Ville suite à la baisse des financements CAF pour les ALSH délégués aux Francas), **ce qui matérialise l'engagement de la Ville aux côtés de ses partenaires associatifs, malgré les contraintes**.

Elles se décomposent de la façon suivante par grands domaines:

- 2,4 M€ dans le secteur sportif, dont 1,8 M€ pour le soutien au Sport de Haut Niveau sous la forme des Contrats de Développement Sportif signés avec les clubs participant à des compétitions nationales.
265 K€ et 130 K€ sont également proposés respectivement sur des aides au sport amateur et au Centre International de Séjour.
Un montant de 70 K€ est également fléché pour soutenir l'organisation des manifestations et événements sportifs qui se dérouleront au cours de l'année (la course cycliste professionnelle Classic Grand Besançon Doubs et la course amateur de la Flèche Bisontine, le Trail des Forts,...), 10 K€ seront notamment alloués à l'organisation du Trophée de France de BMX portée par le club Besançon BMX.
- 2,1 M€ dans le domaine de la vie des quartiers : 0,8 M€ sont prévus au titre du contrat de Concession de Service Public pour la gestion des accueils de loisirs avec les Francas du Doubs pour la période 2021-2025, prenant notamment en compte l'augmentation contractuelle de la subvention apportée par la Ville, la compensation en totalité de la baisse des financements CAF dans le cadre de la Convention territoriale Globale depuis le 01/01/23 et la compensation de l'ajustement des tarifs et du développement de la tarification sociale pour la restauration à compter de la rentrée de septembre 2025. A

noter que l'exercice 2024 incluait la compensation de la baisse des financements CAF pour les années 2023 et 2024.

0,9 M€ de subventions sont prévus pour les structures d'animation de la Vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale et foyers de jeunes travailleurs), dont une subvention complémentaire d'aide au loyer à l'ASEP de 60 K€. Piliers essentiels dans la dynamique de quartier et la création de lien social, la Ville reste particulièrement attentive à la situation de ces structures, afin de garantir leur pérennité.

La Ville maintient son soutien aux associations d'animation de quartier et de loisirs avec un appui à leur fonctionnement (82 K€), tout en consolidant son partenariat avec les acteurs associatifs du territoire en apportant son aide dans le cadre de l'organisation de projets ou événements (Partenariat Cultures urbaines, Carnaval, Festival Ludinam, Ludi'Health...), pour 122 K€.

146 K€ sont destinés à subventionner le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de l'Antenne Petite Enfance et les centres de loisirs bisontins, hors Francas.

77 K€ sont dédiés à la lutte contre les discriminations, aux droits des femmes et à la laïcité, notamment pour préfigurer le fonctionnement de la Maison des Femmes, avec 24 K€ qui y seront dédiés spécifiquement.

- 2,1 M€ dans le cadre des subventions culturelles (hors contributions versées aux Etablissements Publics Culturels et au Syndicat Mixte de l'Orchestre), avec 0,6 M€ pour la Rodia, 0,5 M€ pour le Centre Dramatique National de Franche-Comté et 0,15 M€ pour le Festival International de Musique.
0,9 M€ sont alloués au soutien des autres acteurs et associations culturels au titre des différents dispositifs de création et diffusion, événements artistiques et culturels, mais également pour les programmes d'accompagnement à Emergences, les Parcours Culturels, pour plus de 120 K€ hors ressources humaines, le Contrat de Ville ou la Fête de la Musique.
- 0,4 M€ sont proposés en matière de gestion du personnel, avec les subventions annuelles de fonctionnement aux Comité des Œuvres Sociales du personnel, à l'ASTB et à l'amicale des retraités.
- 0,3 M€ sont inscrits dans le secteur touristique, principalement pour l'Office du Tourisme et des Congrès.
- 0,2 M€ sont fléchés dans le domaine du commerce, notamment pour l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon.
- 0,4 M€ correspondent à des subventions relatives à la prévention et la tranquillité publique, notamment en accompagnement des actions menées par l'ADDSEA et les bailleurs sociaux.
- 0,5 M€ sont dédiés à d'autres différents grands domaines d'interventions tels que la Petite Enfance avec la subvention à l'Antenne Petite Enfance (136 K€), le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) pour l'accompagnement des étrangers primo-arrivants (121 K€), l'éducation (106 K€), la jeunesse (62 K€), s'agissant principalement du soutien au CRIJ, la coopération internationale (77 K€) ou encore la santé (37 K€).

- Les dépenses à évolution contrainte :

Elles se montent globalement au BP 2025 à 36,8 M€ contre 37,7 M€ au BP 2024, soit - 0,9 M€ intégrant une baisse de 1,8 M€ de la prévision des crédits d'énergie. Hors énergie, elles sont en hausse de 3,1 %.

200 K€ de crédits nouveaux sont proposés au BP 2025 dans le cadre de la mise en place **d'un nouveau dispositif de médiation** sur le quartier Battant, pour coordonner les actions, orienter, relayer et traiter les différentes problématiques rencontrées sur l'espace public, de sécurité, de santé,

de partage des espaces, en termes social ou commercial par exemple, afin d'apaiser les tensions présentes sur le terrain.

- **L'Attribution de Compensation** versée à GBM est inscrite pour **13,2 M€**, conformément au montant prévisionnel 2025 validé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en décembre 2024 et par le Conseil municipal dans sa séance du 20 février dernier. Cette actualisation prend en compte l'évolution du coût des services communs entre les deux collectivités et le transfert partiel de la compétence lecture publique à GBM (Conseil municipal du 16 mai 2024).

- **L'énergie (6,2 M€)** demeure un des principaux postes des dépenses contraintes, même s'il connaît une diminution depuis deux ans, avec une baisse de 1,8 M€ attendue cette année par rapport à 2024 (la prévision 2024 a d'ailleurs fait l'objet d'une diminution de 1 M€ en cours d'année), sous l'impact conjugué de la baisse des tarifs et du plan de sobriété mis en place.

Ce poste ne revient pour autant pas à son niveau d'avant crise énergétique et reste supérieur de 1,2 M€ à son niveau de 2019 (5 M€).

- **Les contingents et participations obligatoires** s'élèvent à **5,3 M€** (en augmentation de 0,2 M€ par rapport à 2024) et concernent les contributions aux organismes de regroupement tels que l'Institut des Beaux-Arts (ISBA), à hauteur de 1,5 M€, l'EPCC les Deux Scènes (1,8 M€) et le Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche Comté (0,8 M€). L'évolution de BP à BP est liée à la hausse du forfait communal (d'un montant de 1,2 M€ en hausse de + 234 K€) lié aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées suite à la nouvelle convention établie avec l'UROGEC sur la période 2025-2027 (Conseil municipal du 12 décembre 2024).

- **Les dépenses d'alimentation pour la restauration scolaire** représentent **2,3 M€**, soit une évolution de + 0,2 M€ de BP à BP. Cette évolution est la conséquence logique de l'extension des capacités d'accueil en restauration scolaire, avec notamment, d'une part, l'accueil des élèves élémentaires de l'école Fourier dans les collèges Diderot et Voltaire (50 élèves), actif depuis le 01/09/24 et, d'autre part, l'évolution des sites de restauration d'Ile de France et Viotte en liaison froide.

La Ville poursuit par ailleurs son action en matière de qualité des repas. Elle a récemment été labellisée « 2 carottes » par l'organisme Ecocert, soulignant ainsi l'engagement municipal pour une restauration de qualité, saine et locale. La politique volontariste menée permet de proposer des menus composés à 70 % de produits respectant le cahier des charges EGAlim, dont 46 % de produits biologiques, pour plus de 5 000 repas préparés au sein de la cuisine centrale. Ce résultat dépasse les exigences minimales fixées par la réglementation, qui impose un taux de 50 % EGAlim, dont 20 % de produits bio.

La Ville s'implique également dans la lutte contre le gaspillage en adaptant notamment au plus juste le nombre de repas produits et les quantités préparées, en favorisant les dons alimentaires, tout en collaborant de manière étroite avec une quinzaine de producteurs locaux et régionaux, qui à eux seuls représentent 37 % de la commande publique destinée à la restauration scolaire.

C'est dans ce cadre également que sera menée l'expérimentation de collecte et traitement des biodéchets dans certaines écoles et crèches.

- **Le poste assurances** s'établit à 0,9 M€ et connaît une augmentation de 3,9 % (+ 33 K€), ce qui reste limité au vu des difficultés rencontrées par l'ensemble des collectivités en matière d'assurances.
- **Les dépenses de loyers et charges locatives, d'eau et d'assainissement** se montent globalement à 1,8 M€ et augmentent légèrement de + 1,6 % (+ 29 K€) par rapport à 2024, dans le cadre du schéma d'optimisation du patrimoine immobilier.

- **Les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes Forêts et Archéologie** sont prévues respectivement à 290 K€ et 86 K€.

La subvention du budget Forêts s'accroît sensiblement par rapport à l'an dernier (+ 75 K€), du fait notamment d'une baisse de produit des coupes de bois, amorcée en 2024, dans un contexte météorologique difficile sur la saison d'exploitation et un état sanitaire fragile de la forêt. La participation au Budget Archéologie est en stabilité, avec de nouveaux chantiers de fouilles archéologiques devant intervenir cette année.

- **Les indemnités, cotisations, formation des élus et des frais de fonctionnement des groupes d'élus** sont estimés à 1,3 M€ en 2025, en légère évolution de + 1,7 %.

- **Les autres postes de dépenses contraintes** comprennent notamment les impôts et taxes pour 1,1 M€, en stabilité par rapport à 2024, les contrats de prestations liés au stationnement de surface et à la fourrière pour 1,2 M€, les cotisations municipales pour 0,4 M€, les dépenses d'affranchissements et de télécommunications qui s'élèvent respectivement à 249 K€ et 70 K€, en légère baisse par rapport à l'an dernier (-15 K€).

140 K€ sont également prévus au titre du dispositif Tickets Loisirs Vacances et Tickets Culture pour un accès facilité aux pratiques de loisirs et culturelles pour les familles défavorisées.

Les reversements et restitutions sur impôts représentent 0,8 M€, avec une augmentation de 0,6 M€ de BP à BP, dont 0,4 M€ proviennent d'une anomalie technique générée par la plateforme GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) qui a conduit l'administration fiscale à imposer à tort certains contribuables à la Taxe d'Habitation des Logements Vacants (THLV). Ces dégrèvements sont, pour cette taxe, remis à la charge de la collectivité l'année suivante. Le montant reste provisoire à ce stade.

A noter que les charges diverses de gestion courante diminuent de 0,6 M€ de BP à BP suite au paiement intervenu en 2024 de l'indemnité ponctuelle de résiliation du bail emphytéotique à la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre de la cession du CFA Hilaire de Chardonnet.

Pour mémoire, suite à la mise en place du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024, les crédits de charges exceptionnelles ont été réintégrés dans les dépenses à évolution contrainte, et la notion de dépenses imprévues n'existe plus en fonctionnement tout comme en investissement, ayant occasionné un redéploiement de crédits entre postes.

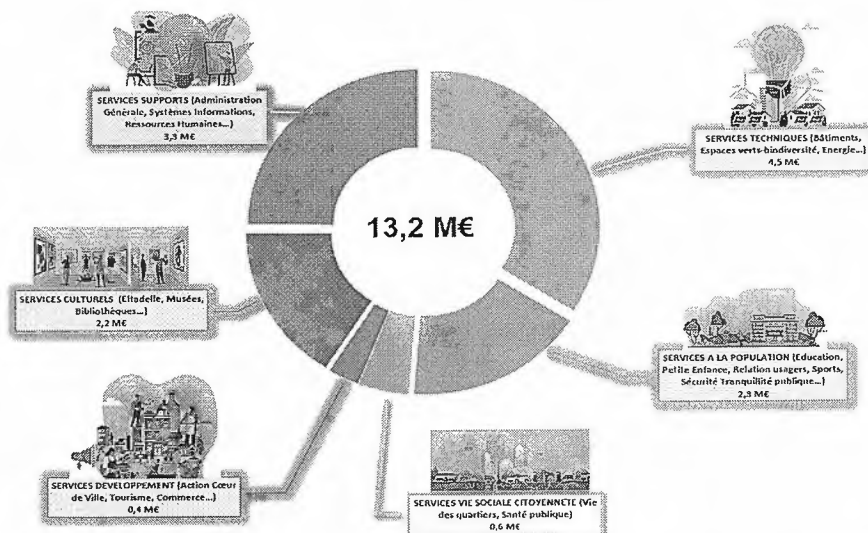
- Les crédits d'exploitation des services :

Les dépenses s'élèvent à 13,2 M€ au BP 2025 (contre 13 M€ en 2024) et augmentent de + 1,8 %, soit + 0,2 M€.

Une fois encore, le cadrage budgétaire 2025 s'inscrit dans une logique de maîtrise des dépenses d'exploitation, en favorisant l'efficacité et la sobriété de toutes les dépenses, permettant par ailleurs le portage de priorités fortes.

Le graphique ci-après présente une répartition des crédits de service (hors subventions) par grands secteurs d'activités selon l'organisation de la Ville.

Ces crédits permettent aux services d'agir dans leurs missions, soit en direct (achat de fournitures, petit matériel...), soit sous forme de prestations de services.



Dans le secteur sportif, les crédits courants représentent 0,5 M€ et sont destinés principalement au fonctionnement des équipements sportifs (piscines, gymnases, terrains, stades, patinoire...) et au maintien des budgets d'animations autour d'activités comme Vital Été, le Raid Handi Forts...

La Ville souhaite encore enrichir ses projets d'animations en proposant cette année un nouveau projet socio-sportif dans les quartiers (+ 10 K€), dans le cadre de la dynamique de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

S'agissant du domaine culturel, de nouvelles Assises de la Culture se tiendront en 2025 pour clôturer le cycle engagé en 2022 avec tous les acteurs et générer une nouvelle étape dans la co-construction d'une politique culturelle bisontine partagée et participative, dont les enjeux sont multiples, et faire de la culture un bien commun.

Parallèlement aux subventions allouées aux structures, près de 140 K€ sont prévus au BP 2025 sur l'Action Culturelle pour la réalisation de prestations et accompagner les manifestations (fête de la musique, Emergences...) ou les dispositifs des parcours culturels pour les classes élémentaires et maternelles.

Concernant les bibliothèques municipales (150 K€), l'événement majeur de l'année 2025 portera sur la tenue de l'exposition « Les Lettres Cachées » du peintre Gustave Courbet qui se tiendra à la Bibliothèque d'étude et de conservation entre mars et septembre 2025, invitant le grand public à découvrir une sélection de ces lettres inédites. Cette exposition sera accompagnée d'une riche programmation, avec notamment des visites guidées thématiques au cœur de Besançon et des parcours mettant en résonance les œuvres de Courbet exposées au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Les crédits dédiés aux Musées d'Arts et du Temps représentent près de 500 K€, avec une programmation audacieuse et ouverte à tous, mêlant expositions, visites thématiques, rencontres, animations nocturnes et nouveaux ateliers.

Le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie va notamment proposer l'exposition « Chorégraphies. Dessiner, danser (XVIIe-XXIe siècle) » entre avril et septembre 2025, permettant de lier différentes formes d'arts. En ce début d'année, le Musée du Temps explore l'histoire de la Rhodiacéta, témoin des mutations urbaines, et de ses évolutions successives, avec également une expérience immersive du palais Granvelle.

La Maison Victor Hugo poursuit ses animations autour de la littérature et de l'engagement citoyen. Elle organise une exposition de photographies dans le cadre du Festival Photographie Besançon. En hommage à Victor Hugo, cette exposition soutient la photographie engagée, en faisant écho aux combats de l'écrivain pour les droits, la liberté et la démocratie.

Avec un budget d'exploitation de près de 1,3 M€, la Citadelle, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, poursuit son développement en proposant une programmation variée et accessible au plus grand nombre, autour de ses musées labellisés et de la dynamique de réouverture depuis septembre 2023 du Musée de la Résistance et de la Déportation.

Les actions en matière de développement durable seront renforcées, 70 K€ seront proposés pour la réalisation de projets en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse de l'animation du réseau des « Commerces éco-engagés », l'accompagnement de manifestations écoresponsables en faveur du tri des déchets, la sensibilisation des bisontins et du jeune public en faveur de la transition dans les différents quartiers, ou encore les parcours éco-citoyens dans les établissements scolaires.

Un crédit complémentaire a été spécifiquement réservé à hauteur de 60 K€ pour engager la mise en place de la **collecte et du traitement des bio-déchets** de sites dits producteurs, principalement dans les écoles et les crèches.

La Ville renforce ses actions volontaristes de lutte contre la précarité énergétique, avec la montée en puissance des actions portées par le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME). Elle contribue également à l'organisation du Forum annuel d'Energy Cities à Besançon.

Dans le secteur de l'éducation, 1 M€ de crédits de fonctionnement courant hors alimentation sont dédiés au BP pour répondre aux besoins des écoles bisontines et notamment pour l'achat de livres, fournitures scolaires et d'entretien, de petit équipement liés à la restauration scolaire.

Des crédits complémentaires à hauteur de 35 K€ sont notamment mis en place pour l'extension du dispositif de Cité Educative à cinq autres quartiers prioritaires, impliquant la présence d'un second coordinateur, en lien avec la nouvelle convention signée récemment avec l'Etat. Ce dispositif vise à renforcer la coordination entre les acteurs de chaque territoire et éviter les ruptures de parcours et de prise en charge des jeunes.

Le secteur de la Petite Enfance mobilise globalement 260 K€ pour permettre le fonctionnement courant des différents Etablissements d'Accueils des Jeunes Enfants, avec principalement des dépenses de fournitures, d'entretien, et des crédits pour le bien être de l'enfant : achat de jeux/jouets, loisirs créatifs, temps d'animations, éveil musical, honoraires de pédiatres et prestations de psychologues.

En matière de coopération décentralisée, 63 K€ de crédits de prestations sont proposés dans le cadre des programmes de jumelages et échanges internationaux, avec la mobilisation de projets de développement et de coopération avec les villes partenaires.

Dans le domaine de la sécurité et la tranquillité publique, le budget global dédié au fonctionnement s'élève à 5,7 M€, y compris les charges de personnel. Parmi ces dépenses, environ 300 K€ sont alloués au fonctionnement courant, qui relève principalement de l'acquisition de petits équipements et fournitures à la Police, la gestion et la maintenance de la vidéosurveillance ou de la verbalisation électronique, le soutien aux actions d'éducation et de prévention routière, la gestion du marché Beaux-Arts, mais également les interventions sur les constructions dégradées, la prise en charge de la facturation du contrôle et la maintenance des poteaux incendie.

Le programme de stérilisation des chats errants, outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes du bien-être animal initié en 2021, va s'accélérer en 2025. Un crédit spécifique de 10 K€ est prévu pour les actions de valorisation et de promotion de la condition animale.

Le secteur de la santé publique dispose d'un budget de 0,2 M€ en crédits de service pour conforter les mesures de préservation et de sensibilisation, et garantir la protection de la santé des habitants. La Ville fait de la prévention des conduites addictives une priorité et renforce encore ses actions sur le terrain cette année. Dans ce cadre, la réflexion autour d'un dispositif spécifique de prise en charge des addictions de type Halte Soins Addictions a été engagée. En outre, la Ville accueillera le colloque des Villes Santé OMS en juin 2025, sur le thème de la santé globale des jeunes.

Au titre des services d'action sociale et de citoyenneté, 0,3 M€ de crédits de services permettent aux maisons de quartier municipales d'animer, dynamiser la vie locale, et faire vivre les quartiers : pratiques d'activités éducatives, artistiques, sportives, organisation d'animations, de spectacles, développement de liens sociaux, échanges entre les habitants... Depuis 2023, se sont ajoutés les crédits dédiés au nouvel Espace de Vie Sociale pour le quartier de Saint-Claude.

La Ville entend également encourager et promouvoir les actions d'animations qui rencontrent un vif succès, en étendant par exemple l'événement « La Rue est à nous » à l'ensemble des quartiers bisontins, avec un abondement de 25 K€, intégrant un volet spécifique en direction de la jeunesse.

Au Centre-Ville, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, 0,2 M€ sont proposés, d'une part, pour la mission de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) et, d'autre part, pour le dispositif de permis de louer. Les marchés en cours concernant le dispositif actuel s'achèveront à la fin du mois d'août 2025, en parallèle de l'évaluation du dispositif.

Les actions de développement en faveur de l'attractivité commerciale du Centre-Ville sont consolidées avec des crédits dédiés aux opérations de communication et de prestations sur les manifestations. Près de 100 K€ sont prévus pour les crédits courants liés à l'activité commerciale, en parallèle de l'enveloppe fléchée en subventions.

150 K€ sont dédiés annuellement pour le programme de reprise de concessions des cimetières.

4,5 M€ sont proposés au BP 2025 au titre des crédits courants de fonctionnement des services techniques dans les domaines de la propreté, de l'entretien des bâtiments, des fournitures du service magasins, de la biodiversité et des espaces verts.

3,3 M€ sont mobilisés sur les services supports fonctionnels qui regroupent l'ensemble des services nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité au quotidien, principalement pour la maintenance et la sécurité informatique, mais également en matière de Ressources Humaines par exemple.

- Les autres dépenses :

Pour mémoire, depuis la mise en place du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024, les dépenses dites exceptionnelles ciblées dans cette partie (charges exceptionnelles) sont désormais imputées dans le poste des dépenses contraintes. Depuis le BP 2024, il n'y a donc plus de prévision budgétaire au titre de cette catégorie de dépenses.

⇒ L'ÉPARGNE

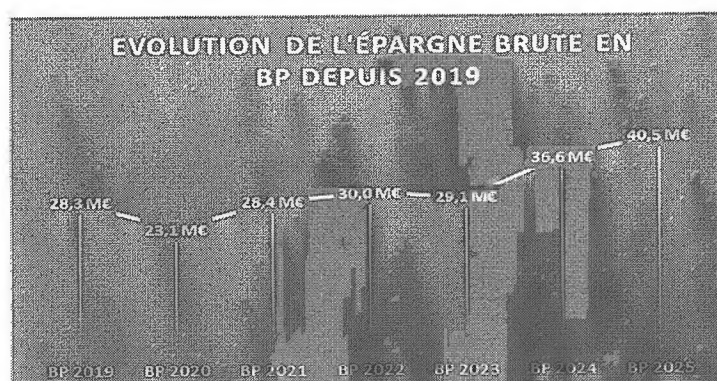
Au final, l'épargne brute s'élève à 40,5 M€, en évolution de près de 4 M€ du fait principalement de l'effet cumulatif de la baisse de la prévision des dépenses d'énergie (- 1,8 M€) et d'une hausse du résultat reporté de l'exercice 2024 (+ 1,2 M€).

L'épargne brute est en diminution de plus de 1 M€ par rapport aux Orientations Budgétaires, suite principalement aux mesures nationales.

Après retraitements de l'énergie et du résultat de l'année 2024, l'épargne brute est en augmentation de BP à BP de + 2,8 %, soit + 0,9 M€.

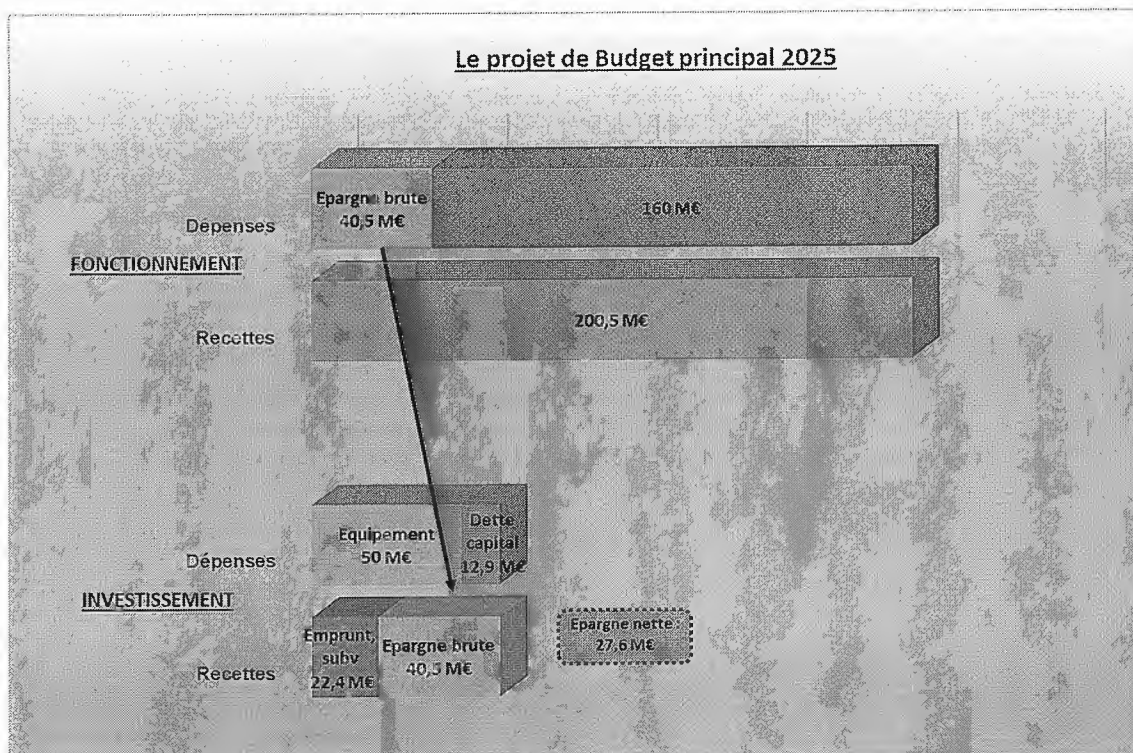
L'épargne nette (correspondant à l'épargne brute déduction faite du capital de la dette) représente 27,6 M€.

L'évolution de l'épargne brute en BP depuis 2019 traduit la solidité structurelle de la Ville.



Les niveaux d'épargne en 2025 confortent la solidité financière de la Ville en permettant la hausse de 5 M€ de l'investissement au BP 2025, qui sera donc presque entièrement autofinancée.

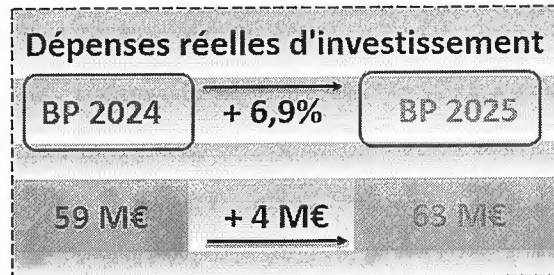
Récapitulatif des équilibres du Budget principal



2. La section d'investissement

La Ville présente lors de son budget 2025 un niveau d'investissement inédit de 50 M€, en augmentation de près de 5 M€ par rapport à 2024, au service de l'attractivité de notre territoire, de la transition et de la justice sociale.

⇒ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

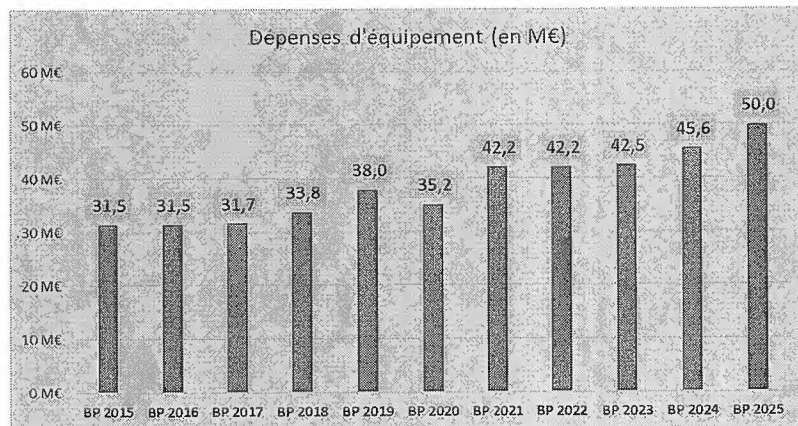


Les dépenses d'investissement totales s'élèvent à 63 M€, soit une hausse de 4 M€ par rapport au BP 2024.

Ce montant se répartit principalement entre :

- ❖ Le remboursement du capital de la dette, qui représente 12,9 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2024, du fait du désendettement de la Ville depuis 3 ans ;
- ❖ Les dépenses d'équipement (dépenses directes et indirectes sous forme de subventions d'équipement) qui représentent 50 M€.

La rétrospective des BP depuis plus de 10 ans montre pleinement l'ampleur de l'effort en matière d'investissement réalisé en 2025 tout comme son caractère inédit.



Le solde de 100 K€ correspond aux crédits liés à de potentiels remboursements de taxe d'aménagement pour les permis annulés ou transférés.

Les dépenses d'équipement 2025 (50 M€) se répartissent, selon la maîtrise d'ouvrage et le mode de gestion retenu, de la façon suivante :

- des dépenses directes pour 38,9 M€,
- des subventions d'équipement pour 6,4 M€,
- des opérations sous mandat (le Jardin des Sciences) pour 0,7 M€,
- l'Attribution de Compensation en investissement versée à GBM au titre des travaux de voirie, de Micropolis et de la lecture publique pour 4 M€.

33,8 M€ correspondent à des grands projets du Plan Pluriannuel d'Investissement, soit 68 % de nos dépenses d'équipement, les investissements de proximité représentant quant à eux 16,2 M€ et 32 %.

Cette répartition entre proximité et attractivité traduit la vocation de la Ville, à la fois dans l'accompagnement, la protection et l'amélioration du quotidien des habitants, mais également dans la préparation de l'avenir et la réponse aux enjeux de la Ville du XXI^{ème} siècle.

La partie ci-dessous consacrée à l'investissement traite des principales inscriptions budgétaires 2025, le détail ayant été présenté lors des Orientations Budgétaires. Les travaux de proximité ont quant à eux fait l'objet d'une délibération spécifique en janvier dernier.



ANTICIPER, AGIR, ADAPTER POUR LE CLIMAT ET LE VIVANT

Le plan de rénovation des écoles et des crèches mobilise à lui seul 8,5 M€ cette année, soit + 1,5 M€ par rapport au BP 2024.

Les rénovations énergétiques des écoles Viotte et Butte ainsi que de la crèche Battant poursuivent leur montée en puissance et bénéficient de crédits à hauteur de 2,7 M€.

Le programme de réhabilitations lourdes va quant à lui entrer en phase opérationnelle pour les écoles Bert et Vieilles Perrières pour un montant de 2 M€ et 2,2 M€ pour la crèche des Orchamps et l'extension de la crèche des Tilleuls. Une enveloppe de 0,7 M€ est inscrite pour la finalisation des paiements de la restructuration de la crèche Saint Ferjeux, déjà réouverte.

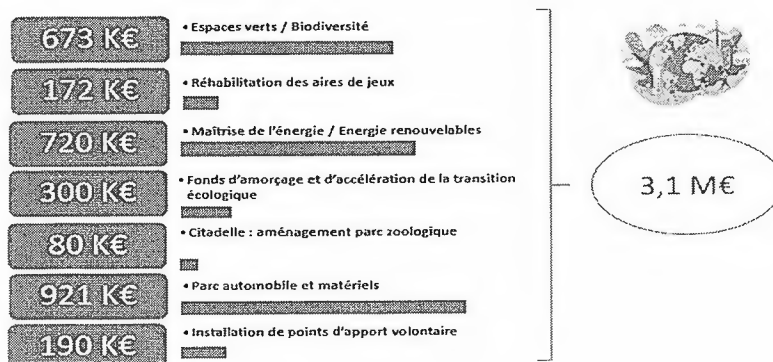
Le plan pluriannuel de lutte contre les îlots de chaleur se poursuit sur 2025 avec un budget d'1 M€ permettant d'engager de nouveaux projets sur les cours d'écoles et crèches, ainsi que sur les espaces publics minéralisés des quartiers.

Avec un solde de **223 K€ prévu au BP**, l'ouverture du nouveau **Jardin des Sciences** constituera un événement majeur de cette année 2025.

La Ville poursuit également le déploiement de **son programme de travaux d'économies d'énergie**, en parallèle du plan de rénovation énergétique des écoles. Sur un programme global de 6,2 M€, **700 K€** sont consacrés cette année à de nouvelles installations en faveur de la géothermie, du photovoltaïque et du bois-énergie, avec l'objectif de poursuivre des économies sur la facture énergétique.

Après une phase d'expérimentation, la Ville développe désormais **le recyclage des déchets et le tri sélectif** sur les espaces publics. **300 K€** sont positionnés sur cette opération en 2025 pour acquérir de nouveaux mobiliers et bacs de collecte.

En matière de travaux de proximité, cet axe mobilisera **3,1 M€**, répartis dans différents domaines, que ce soit la protection de la biodiversité et l'expertise du patrimoine arboré, le déploiement d'aménagements favorisant le tri des déchets, le soutien aux démarches innovantes en matière de transition, le développement des énergies renouvelables et le renouvellement des moyens de production.



A noter que la Ville travaille actuellement à la mise en place d'un Budget Vert, permettant de mesurer les dépenses au regard de leurs impacts selon les différents axes de la transition, dont un premier résultat sera présenté en annexe du Compte administratif 2024.



FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS EN ACTIVANT LES SOLIDARITES

Au-delà du Plan Ecole et Crèches qui répond à la fois aux enjeux de Climat et de Solidarité, avec une amélioration globale, le Budget 2025 prévoit **500 K€ pour le démarrage de la nouvelle crèche Viotte Nord, qui viendra compléter l'offre d'accueil de jeunes enfants.**

300 K€ sont également prévus au BP 2025 pour amorcer les études de la nouvelle école **Tristan Bernard**.

La Ville accélère par ailleurs la rénovation des espaces de **restauration scolaire notamment pour les écoles Fourier et Sapins, pour lesquels 2 M€ sont dédiés cette année.**

La création de la **Maison des Femmes**, en lien avec les partenaires, mobilise **1 M€** dès 2025, avec une ouverture prévue début 2026.

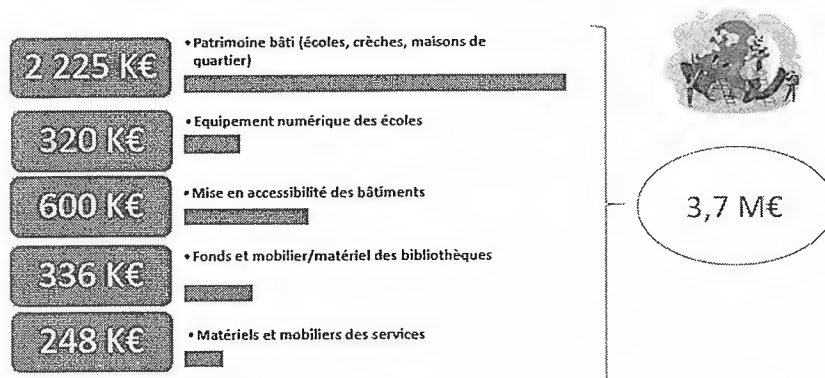
1,9 M€ sont dédiés au Programme de Rénovation **sur le quartier de Planoise**, principalement pour les aménagements d'espaces publics.

Sur le secteur des Clairs-Soleils, la création de la ludo-médiathèque **Aimé Césaire mobilisera 700 K€.**

448 K€ sont prévus également **sur le quartier des Orchamps**, pour la réalisation d'un nouvel espace sportif et la restructuration de la place Olof Palme.

La **réfection de la salle Battant** mobilisera quant à elle **273 K€** en 2025.

En matière de proximité, l'investissement constitue un vecteur fort de solidarité, avec **3,7 M€ dédiés au BP, autour des enjeux d'entretien et d'accessibilité de nos équipements, en faveur de la jeunesse notamment, d'équipement numérique dans les écoles, dont le renouvellement des copieurs avec des produits conditionnés, ou encore d'accès à la lecture pour tous avec la modernisation des fonds des bibliothèques.**



FAVORISER LE DYNAMISME, LA VITALITE ET ENCOURAGER L'ECONOMIE LOCALE

Au-delà du soutien à l'économie que représente l'effort d'investissement de la Ville de 50 M€, en soutien au développement économique et au carnet de commandes des entreprises, des actions spécifiques sont menées pour favoriser le dynamisme et la vitalité, et encourager l'économie locale.

La Grande Halle des Prés de Vaux va bénéficier de travaux pour poursuivre l'accueil de festivals et grands événements artistiques (900 K€ au BP).

En matière de restauration du patrimoine historique, 500 K€ sont prévus pour les travaux de préservation du patrimoine Vauban et 200 K€ pour engager les travaux de sécurisation sur le beffroi de l'église Saint-Pierre.

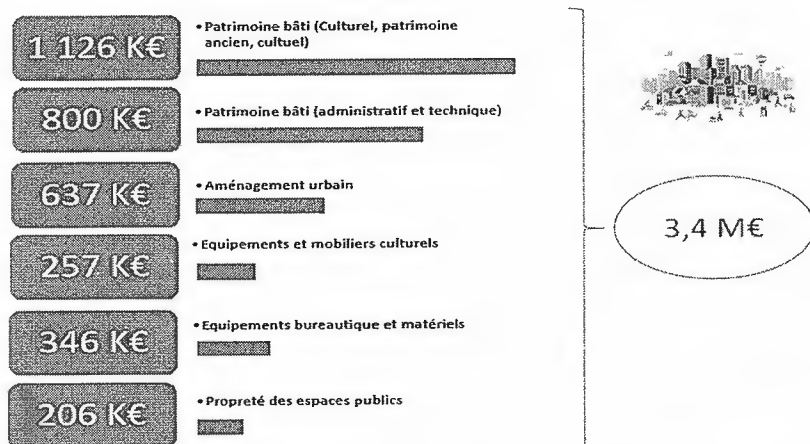
156 K€ sont inscrits sous forme de subventions d'équipement pour soutenir nos établissements culturels (la Rodia, l'orchestre Victor Hugo, l'ISBA et les 2 Scènes).

En matière d'aménagement urbain, 1 M€ seront investis en 2025 par la Ville sur le site de Grette-Brulard-Polygones et 2,5 M€ sont inscrits au BP sur le périmètre Saint-Jacques Arsenal pour les premiers aménagements d'espaces.

750 K€ seront dédiés au lancement de l'acte 2 sur le quartier des Vaites. La Ville apporte également une participation à l'opération urbaine de l'éco quartier Viotte, avec une inscription de 500 K€ pour la poursuite de l'aménagement du secteur Nord, et au développement de la zone des Hauts du Chazal, pour 440 K€.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) poursuit son déploiement avec 650 K€ au BP, partagé entre aides aux propriétaires et travaux, notamment sur le 8 rue Bersot.

En matière de vitalité, les travaux de proximité représentent 3,4 M€, principalement au titre de l'entretien et la valorisation de notre patrimoine culturel et historique, que ce soit les équipements mais également les œuvres avec des enjeux maintenus de restauration et de présentation, pour l'attractivité des équipements. En 2025, un effort supplémentaire est alloué à la déconstruction de l'ancien site du Sport Nautique de Besançon à Port Joint (60 K€), la rénovation de la passerelle Battant-Glaciis (150 K€) ou encore le réaménagement d'espaces publics de vie à Planoise (140 K€).



CULTIVER LE COLLECTIF EN IMPLIQUANT LES HABITANTS

Le nouveau pôle sportif Diderot, rénové et complété d'un nouveau gymnase, mobilise 3,5 M€ au budget 2025.

De même, sur le site des Prés de Vaux, 500 K€ sont proposés pour poursuivre la transformation du bâtiment avec l'aménagement du premier étage du bâtiment « Cathédrale », dans la continuité de la création du pôle outdoor récemment ouvert. Sur le secteur des Prés de Vaux, l'aménagement des locaux sur l'ancien site « VNF » pour accueillir les futures archives vont débiter avec une inscription de 1 M€ cette année.

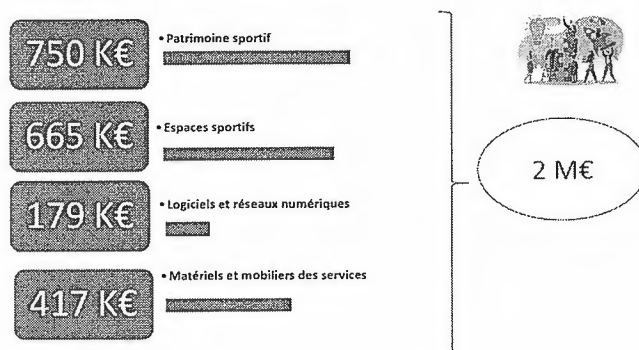
En matière d'accessibilité et de liaison douce entre les quartiers, **400 K€** sont inscrits au BP pour procéder aux premiers travaux **de déconstruction de la passerelle Jean Abisse**, la reconstruction étant assurée par GBM.

La Ville contribue par son **Attribution de Compensation annuelle en investissement de 4 M€**, mais également par les **fonds de concours qu'elle verse, pour 0,5 M€ au BP, à la mise en œuvre de la compétence Voirie** par Grand Besançon Métropole, permettant à notre intercommunalité d'entretenir, sécuriser et de requalifier les voiries sur Besançon, tout en accentuant la végétalisation des espaces et des modes doux.

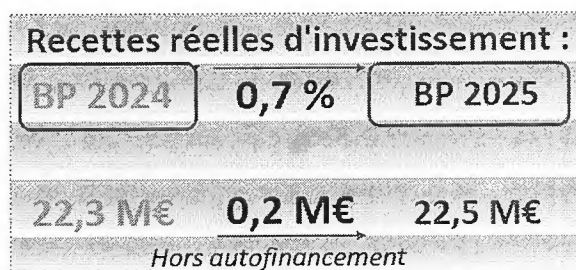
La Ville soutient également l'extension du cimetière de Saint-Claude réalisée par GBM, par le biais **d'un fonds de concours de 50 K€**.

250 K€ sont consacrés à la **saison 3 du Budget participatif**.

Les investissements de proximité représentent quant à eux **2 M€** sur cet axe, avec l'entretien des **bâtiments et espaces sportifs**, complété spécifiquement cette année pour permettre la rénovation du **terrain de football synthétique de Saint Claude**, mais également **l'équipement et la sécurité numérique**.



⇒ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



- Les recettes réelles d'investissement hors emprunt et autofinancement représentent 11,8 M€.

Les subventions reçues pour financer nos projets d'investissement se portent à 5,3 M€, en augmentation par rapport au BP 2024 (+ 0,5 M€). Cette croissance tendancielle est la conséquence de la montée en puissance du programme d'investissement de la Ville, avec notamment le plan Ecoles et Crèches qui génèrent des aides de nos partenaires. Pour rappel, il s'agit des subventions notifiées par nos financeurs et donc acquises. La Ville mène une recherche active de subventions pour ses nombreux projets, notamment à travers les dispositifs et contractualisations en cours.

Le FCTVA est prévu pour 5,4 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2024. Le FCTVA étant calculé en fonction des réalisations effectives constatées en investissement en année n-1, la hausse des investissements réalisés en 2024 explique l'augmentation du FCTVA en 2025. La Loi de Finances définitive n'a pas retenu l'abaissement du taux de FCTVA proposé dans le projet initial.

La taxe d'aménagement est estimée à 550 K€. Elle connaît un ajustement en hausse par rapport à 2024 (+ 200 K€), compte tenu d'un niveau de réalisation soutenu de cette recette l'année dernière.

Cette taxe correspond au reversement aux communes par GBM de 70 % du produit perçu pour les permis déposés après le 01/01/2022 et, à titre provisoire dans l'attente du jugement de la Cour d'Appel, un reversement à 100 % pour les permis déposés avant (avec en parallèle sur GBM une affectation de la part restante pour l'urbain et le péri urbain en matière de voirie).

Pour mémoire, les 30 % qui auraient dû être conservés par GBM dans le cadre de sa délibération de novembre 2021 ont ainsi donné lieu à constitution d'une provision par la Ville en fin d'année 2024 à hauteur de 238 K€. Ce schéma comptable sera reproduit sur l'exercice 2025, en attendant le jugement définitif, avec la constitution d'une nouvelle provision en cours d'année, les montants correspondants n'étant pas connus à ce jour.

Les cessions de patrimoine, estimées à 520 K€, retrouvent cette année un rythme plus normalisé, après la vente exceptionnelle du CFA Hilaire de Chardonnet inscrite au BP 2024 (4,6 M€). Pour mémoire, la prévision budgétaire des cessions s'effectue en investissement pour permettre une affectation directe de la recette à ladite section. L'exécution de la recette lors de la perception du produit s'effectue en fonctionnement.

- Autre source de financement de l'investissement, l'épargne : l'épargne brute s'élève à 40,5 M€ et correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle est affectée en priorité au remboursement du capital de la dette (12,9 M€).

Après déduction de cette somme, l'épargne dite nette, de 27,6 M€, correspond à l'autofinancement de la collectivité pour financer en partie les dépenses d'investissement.

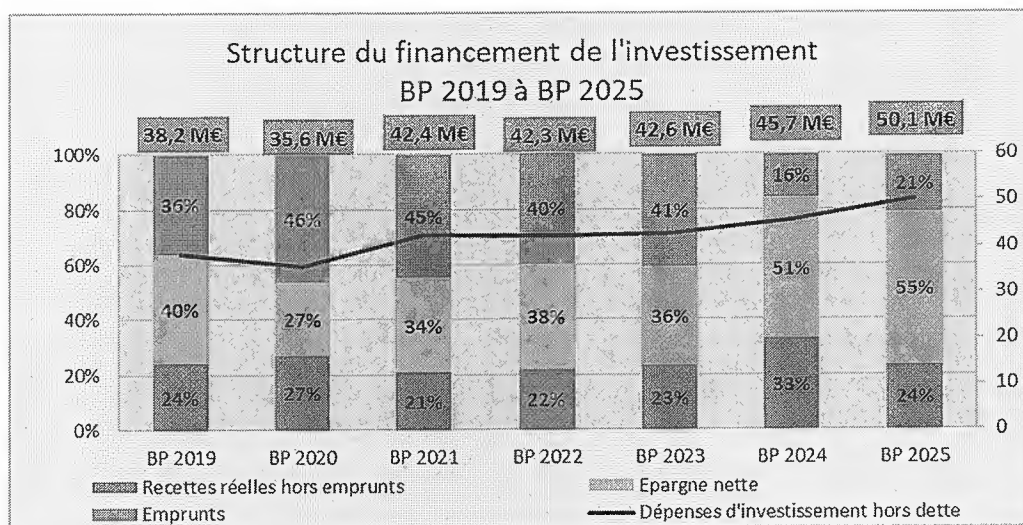
- L'emprunt constitue enfin la variable d'ajustement pour équilibrer le budget d'investissement, après prise en compte des autres recettes d'investissement d'une part, et du niveau de l'épargne d'autre part. Son montant est calculé de la façon suivante :

En M€	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Dépenses réelles hors dette (1)	38,2	35,6	42,4	42,3	42,6	45,7	50,1
Recettes réelles hors emprunts (2)	9,2	9,8	8,8	9,3	9,9	15,1	11,8
Besoin financement (3) = 1 - 2	29	25,8	33,6	33	32,7	30,6	38,3

Recettes réelles fonctionnement	164,8	165,1	169,2	174,3	182,9	194,2	200,5
- Dépenses réelles de fonctionnement	136,5	142	140,8	144,3	153,8	157,6	160
= Epargne Brute (2)-(3)	28,3	23,1	28,4	30	29,1	36,6	40,5
-Remboursement du capital de la dette	13,1	13,6	13,8	13,9	13,8	13,3	12,9
= Epargne nette	15,2	9,5	14,6	16,1	15,3	23,3	27,6

Besoin d'emprunt = besoin de financement de l'investissement après affectation de l'épargne nette	13,8	16,3	19	16,9	17,4	7,3	10,7
---	------	------	----	------	------	-----	------

Cela se traduit graphiquement de la façon suivante, en matière de structure de financement de l'investissement :



=> **L'emprunt nouveau est ainsi estimé à 10,7 M€ au BP 2025** et demeure un levier de financement essentiel pour la réussite dans la réalisation de nos projets. L'emprunt sera calibré comme les années précédentes au plus juste des besoins.

Avec un remboursement de la dette en capital de 12,9 M€, le BP 2025 prévoit donc un désendettement de 2,2 M€, en parallèle d'une hausse de l'investissement de 5 M€, grâce à la hausse de l'autofinancement, ce qui est particulièrement volontariste.

A noter que l'emprunt est ajusté par rapport au montant annoncé lors des Orientations Budgétaires (moins de 10 M€), suite aux décisions nationales intervenues dans la Loi de Finances 2025 et de la baisse de l'épargne qui en a découlé.

Concernant les mouvements de reprise, les restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissent respectivement à 25,9 M€ en dépenses et à 0,2 M€ en recettes générant un besoin d'autofinancement complémentaire de 25,7 M€ qui est couvert, par l'affectation du résultat de fonctionnement constaté en fin de gestion précédente.

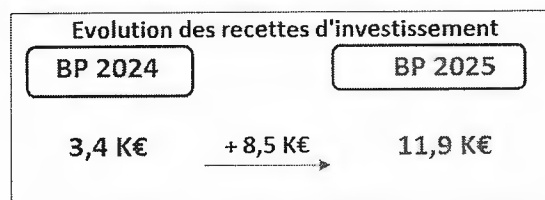
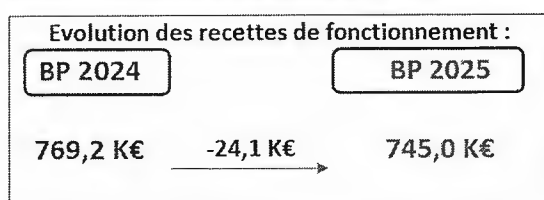
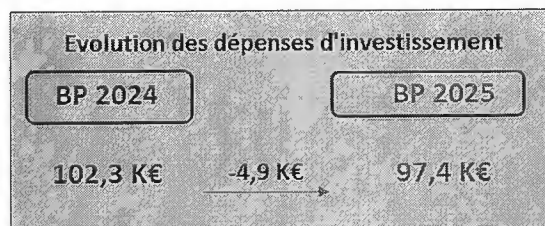
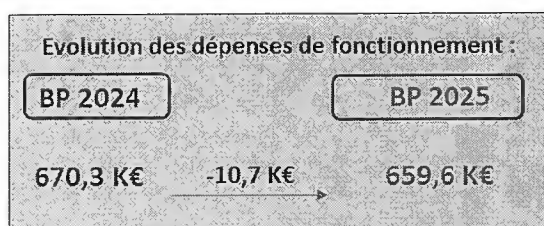
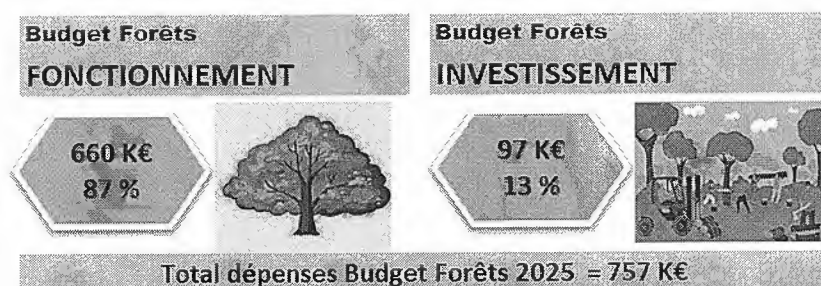


III. LES BUDGETS ANNEXES

Le budget général compte **quatre budgets annexes** : Forêts, Archéologie préventive, Zone d'activités Madeleine Brès, lotissement Montarmots. Ces deux derniers budgets intègrent principalement des mouvements de reprise de la gestion 2024 (restes à réaliser et reprise des résultats) et ne font donc pas l'objet de commentaires détaillés.

Les propositions du Budget primitif 2025 des budgets Forêts (0,8 M€), Archéologie préventive (0,7 M€) et Madeleine Brès (0,2 M€) représentent **en mouvements réels 1,7 M€** (hors mouvements de reprise), **soit environ 1 % du budget général**. Ils sont présentés ci-après, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses réelles.

1. Le Budget Forêts



Les recettes réelles représentent 757 K€ au total et proviennent très majoritairement de la section de fonctionnement (745 K€). Cette dernière est constituée principalement de la vente de bois (450 K€, - 18 % par rapport à 2024) et de la participation d'équilibre du budget principal (290 K€, en évolution de + 3,5 %).

Les recettes de ventes de bois sont prévues en baisse par rapport au BP 2024 qui se sont avérées inférieures aux crédits prévus (342 K€ d'encaissement constaté en 2024). L'estimation pour 2025 repose sur la vente suite à la tempête de juillet 2024, les recettes de coupes engagées en régie et en provenance des exploitations confiées à l'ONF dans le cadre de conventions d'exploitations groupées. La réduction de ces recettes entraîne mécaniquement une augmentation de la participation du budget principal.

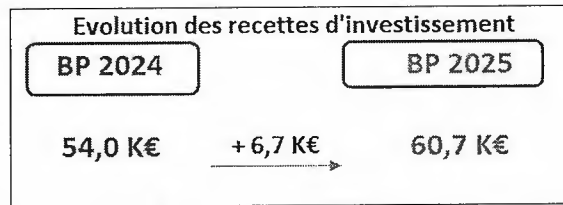
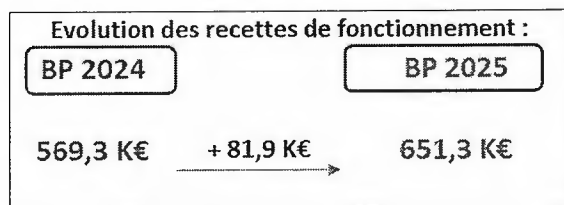
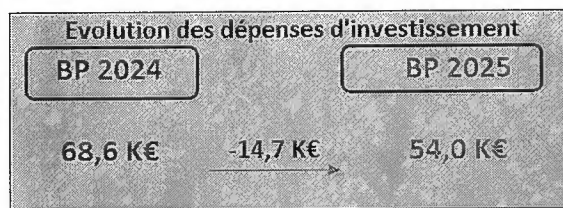
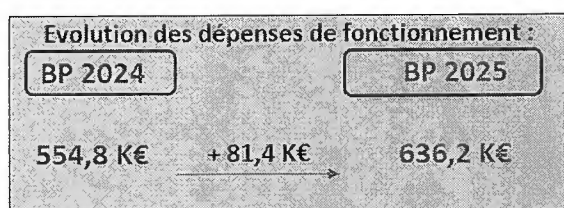
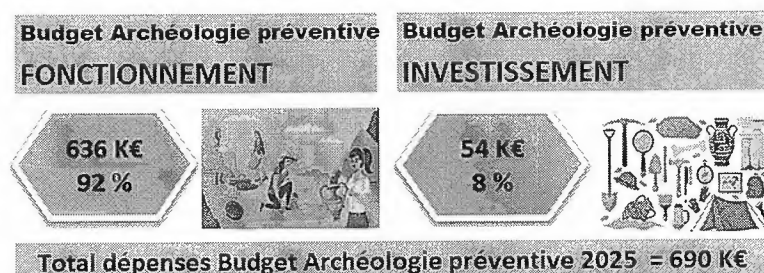
Les dépenses réelles, d'un montant identique, se concentrent logiquement en grande majorité sur la section de fonctionnement (660 K€ contre 670 K€ en 2024).

Les dépenses de personnel représentent 333 K€ (contre 324 K€ en 2024) et concernent plus de 50 % de cette section, l'accroissement de ces crédits étant notamment dû à l'augmentation du taux de cotisation CNRACL à compter de 2025.

Les charges à caractère général mobilisent 327 K€ (contre 347 K€ en 2024), avec une baisse constatée principalement sur les frais d'exploitation, en lien avec le fléchissement des recettes de ventes de bois.

La section d'investissement s'élève à 97 K€, avec des crédits notamment alloués aux travaux sylvicoles, de sécurisation des routes et sentiers, d'aménagement des principaux parkings d'accueil du public en forêt et au renouvellement du matériel.

2. Le Budget Archéologie préventive



Les recettes réelles sont principalement concentrées sur la section de fonctionnement et se composent du produit des fouilles prévues à 500 K€, d'une subvention de 20 K€ du Ministère de la Culture en fonction des diagnostics déjà effectués et de l'inscription d'une subvention d'équilibre du budget principal estimée à 86 K€. Ces recettes sont complétées par la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de 44 K€, généré à la suite d'importantes fouilles réalisées principalement Place de la Révolution préalablement aux travaux de végétalisation du site.

Pour 2025, le programme de réalisation de fouilles demeure conséquent et repose essentiellement sur deux nouveaux chantiers : le « collecteur » situé sur le site de Saint-Jacques et le réseau de chaleur place Granvelle.

La fouille du réseau de chaleur de la place Granvelle s'est déroulée en début d'année 2025, avec une recette attendue de 60 K€. S'agissant des espaces publics de Saint-Jacques, dont les fouilles sont en cours, près de 440 K€ seront facturés.

Les autres recettes réelles concernent la section d'investissement. Elles représentent 61 K€ et proviennent quasi exclusivement de la reprise anticipée du résultat d'investissement.

Les dépenses réelles sont essentiellement fléchées sur la section de fonctionnement (636 K€), et comprennent 420 K€ de charges de personnel, pour faire face aux différents chantiers annoncés, et 216 K€ de charges à caractère général nécessaires à la couverture des charges fixes du service et aux coûts de réalisation technique des opérations de terrain.

54 K€ sont proposés sur la section d'investissement pour diverses dépenses d'équipement.

3. Les Budgets Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement des Montarmots

La zone d'activités Madeleine Brès a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1^{er} janvier 2017. Le budget est conservé afin de procéder sur l'année 2025 aux opérations comptables de transfert.

Une dernière vente de terrain est en effet intervenue récemment avec une prise en charge sur le budget début 2025, l'excédent ainsi généré (0,2 M€) fera l'objet d'un reversement au budget principal en cours d'année, dans le cadre d'une délibération visant à clôturer ce budget annexe.

Le lotissement des Montarmots, à vocation d'habitat, a été créé par délibération du Conseil municipal du 4 avril 2016. Il est financé par les restes à réaliser de 2024, les travaux et cessions de terrains se poursuivront en 2025.



A la majorité des suffrages exprimés, 14 contre, le Conseil Municipal :

- vote le Budget primitif 2025 par chapitre et de reprend les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget principal, le Budget Archéologie préventive, le Budget Zone d'Activités Madeleine Brès, le Budget Lotissement des Montarmots, conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) et au document comptable joint à ce rapport,
- confirme au titre de l'exercice 2025 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal,
- approuve les annexes budgétaires numérotées A à D,
- attribue les subventions détaillées en annexe B8 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- autorise Mme la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits du chapitre des charges de personnel) et ce, dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 47

Nombre de procurations de vote : 8

Nombre de suffrages exprimés : 55

Date de convocation : 21 mars 2025

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 14

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Lorine GAGLILO
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Liste des annexes au rapport de présentation du BP 2025

A1 - Présentation générale par chapitre du BP 2025 - Budget principal - Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

A2 - Présentation générale par chapitre du BP 2025 - Budget principal - Vue d'ensemble de la section d'investissement

A3 - Récapitulation générale du BP 2025 - Budget général

B - Reprise anticipée des résultats 2024

B-1. Balance du compte administratif prévisionnel 2024 Budget Principal - Reports de crédits

B-2. Balance du compte administratif prévisionnel 2024 Budget Archéologie Préventive

B-3. Balance du compte administratif prévisionnel 2024 Budget Zone d'Activités Madeleine Brès

B-4. Balance du compte administratif prévisionnel 2024 Budget Lotissement Montarmots

C - Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal

D - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon (article 107 de la loi NOTRe)

Document comptable (annexes incluses) du BP 2025 établi selon les maquettes M57 (budget principal et budgets annexes Forêts, Archéologie préventive et Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots).

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	29 189 644,26		28 152 963,49	28 152 963,49	28 152 963,49
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	84 405 032,00		87 801 261,00	87 801 261,00	87 801 261,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 217 911,00		14 000 014,00	14 000 014,00	14 000 014,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 718 867,00		27 351 990,00	27 351 990,00	27 351 990,00
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	242 494,00		242 494,00	242 494,00	242 494,00
	Total des dépenses de gestion courante	154 773 948,26		157 548 722,49	157 548 722,49	157 548 722,49
66	CHARGES FINANCIERES	2 728 432,00		2 372 276,00	2 372 276,00	2 372 276,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	120 500,00		105 500,00	105 500,00	105 500,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	15 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	157 637 880,26		160 026 498,49	160 026 498,49	160 026 498,49
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23 741 999,00		29 519 075,00	29 519 075,00	29 519 075,00
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	22 369 500,00		18 541 850,00	18 541 850,00	18 541 850,00
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	46 111 499,00		48 060 925,00	48 060 925,00	48 060 925,00
	TOTAL	203 749 379,26		208 087 423,49	208 087 423,49	208 087 423,49

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
---	--	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		208 087 423,49
--	--	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	230 000,00		319 581,00	319 581,00	319 581,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	17 622 775,00		17 869 604,00	17 869 604,00	17 869 604,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 172 368,00		3 306 673,00	3 306 673,00	3 306 673,00
731	FISCALITE LOCALE	112 260 726,00		115 500 869,00	115 500 869,00	115 500 869,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	46 122 215,00		46 977 144,00	46 977 144,00	46 977 144,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 658 569,00		2 985 183,00	2 985 183,00	2 985 183,00
	Total des recettes de gestion courante	182 066 653,00		186 959 054,00	186 959 054,00	186 959 054,00
76	PRODUITS FINANCIERS	10 000,00		150 936,00	150 936,00	150 936,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	182 076 653,00		187 109 990,00	187 109 990,00	187 109 990,00
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 504 144,00		7 566 300,00	7 566 300,00	7 566 300,00
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	9 504 144,00		7 566 300,00	7 566 300,00	7 566 300,00
	TOTAL	191 580 797,00		194 676 290,00	194 676 290,00	194 676 290,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		13 411 133,49
---	--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		208 087 423,49
--	--	-----------------------

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025
SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	538 000.00	550 453.77	318 500.00	318 500.00	868 953.77
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	9 408 588.00	743 058.22	10 437 690.00	10 437 690.00	11 180 748.22
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 632 996.00	15 057 591.26	15 582 468.00	15 582 468.00	30 640 059.26
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	16 371 140.00	9 419 518.72	22 981 531.00	22 981 531.00	32 401 049.72
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	44 950 724.00	25 770 621.97	49 320 189.00	49 320 189.00	75 090 810.97
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000.00	13 280.00	100 000.00	100 000.00	113 280.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 295 000.00	1 304.00	12 861 696.00	12 861 696.00	12 863 000.00
18	COMPTE DE LIAISON					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Total des dépenses financières	13 395 000.00	14 584.00	12 961 696.00	12 961 696.00	12 976 280.00
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)	610 000.00	87 793.38	723 000.00	723 000.00	810 793.38
	Total des dépenses réelles d'investissement	58 955 724.00	25 872 999.35	63 004 885.00	63 004 885.00	88 877 884.35
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 504 144.00		7 566 300.00	7 566 300.00	7 566 300.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 504 144.00		7 566 300.00	7 566 300.00	7 566 300.00
	TOTAL	68 459 868.00	25 872 999.35	70 571 185.00	70 571 185.00	96 444 184.35

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						2 135 605.93
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						98 579 790.28

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	4 798 369.00		4 057 705.00	4 057 705.00	4 057 705.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 200 000.00		10 700 000.00	10 700 000.00	10 700 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	11 998 369.00		14 757 705.00	14 757 705.00	14 757 705.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	5 350 000.00		5 950 000.00	5 950 000.00	5 950 000.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	25 171 189.55		27 858 605.28	27 858 605.28	27 858 605.28
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			2 000.00	2 000.00	2 000.00
18	COMPTE DE LIAISON					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		150 000.00			150 000.00
024	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS (RECETTES)	5 000 000.00		520 000.00	520 000.00	520 000.00
	Total des recettes financières	35 521 189.55	150 000.00	34 330 605.28	34 330 605.28	34 480 605.28
45...	Total des opé.pour compte de tiers			1 280 555.00	1 280 555.00	1 280 555.00
	Total des recettes réelles d'investissement	47 519 558.55	150 000.00	50 368 865.28	50 368 865.28	50 518 865.28
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	23 741 999.00		29 519 075.00	29 519 075.00	29 519 075.00
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	22 369 500.00		18 541 850.00	18 541 850.00	18 541 850.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	46 111 499.00		48 060 925.00	48 060 925.00	48 060 925.00
	TOTAL	93 631 057.55	150 000.00	98 429 790.28	98 429 790.28	98 579 790.28

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						98 579 790.28

BUDGET GENERAL 2025 - RECAPITULATION

BUDGET PRINCIPAL	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	299 207 835.56	306 667 213.77	306 667 213.77	223 031 383.49	55 627 225.00	28 008 605.28
Section Investissement	95 458 456.30	98 579 790.28	98 579 790.28	63 004 885.00	7 566 300.00	28 008 605.28
Section Fonctionnement	203 749 379.26	208 087 423.49	208 087 423.49	160 026 498.49	48 060 925.00	0.00
RECETTES	299 207 835.56	306 667 213.77	306 667 213.77	209 620 250.00	55 627 225.00	41 419 738.77
Section Investissement	95 458 456.30	98 579 790.28	98 579 790.28	22 510 260.00	48 060 925.00	28 008 605.28
Section Fonctionnement	203 749 379.26	208 087 423.49	208 087 423.49	187 109 990.00	7 566 300.00	13 411 133.49

BUDGET FORETS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	1 008 873.00	1 013 266.00	1 013 266.00	756 930.00	256 336.00	0.00
Section Investissement	170 999.00	182 794.00	182 794.00	97 369.00	85 425.00	0.00
Section Fonctionnement	837 874.00	830 472.00	830 472.00	659 561.00	170 911.00	0.00
RECETTES	1 008 873.00	1 013 266.00	1 013 266.00	756 930.00	256 336.00	0.00
Section Investissement	170 999.00	182 794.00	182 794.00	11 883.00	170 911.00	0.00
Section Fonctionnement	837 874.00	830 472.00	830 472.00	745 047.00	85 425.00	0.00

BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	639 822.13	729 017.00	729 017.00	690 113.75	16 996.00	21 907.25
Section Investissement	69 554.52	76 802.00	76 802.00	53 953.75	941.00	21 907.25
Section Fonctionnement	570 267.61	652 215.00	652 215.00	636 160.00	16 055.00	0.00
RECETTES	639 822.13	729 017.00	729 017.00	607 959.99	16 996.00	104 061.01
Section Investissement	69 554.52	76 802.00	76 802.00	894.00	16 055.00	59 853.00
Section Fonctionnement	570 267.61	652 215.00	652 215.00	607 065.99	941.00	44 208.01

BUDGET ZA MADELEINE BRES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	647 117.75	646 835.85	646 835.85	225 463.20	210 755.85	210 616.80
Section Investissement	210 477.75	210 616.80	210 616.80	0.00	139.05	210 477.75
Section Fonctionnement	436 640.00	436 219.05	436 219.05	225 463.20	210 616.80	139.05
RECETTES	647 117.75	646 835.85	646 835.85	0.00	210 755.85	436 080.00
Section Investissement	210 477.75	210 616.80	210 616.80	0.00	210 616.80	0.00
Section Fonctionnement	436 640.00	436 219.05	436 219.05	0.00	139.05	436 080.00

BUDGET LOTISSEMENT MONTARMOTS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	480 212.37	480 212.37	480 212.37	0.00	316 572.37	163 640.00
Section Investissement	163 640.00	163 640.00	163 640.00	0.00	152 932.37	10 707.63
Section Fonctionnement	316 572.37	316 572.37	316 572.37	0.00	163 640.00	152 932.37
RECETTES	480 212.37	480 212.37	480 212.37	0.00	316 572.37	163 640.00
Section Investissement	163 640.00	163 640.00	163 640.00	0.00	163 640.00	0.00
Section Fonctionnement	316 572.37	316 572.37	316 572.37	0.00	152 932.37	163 640.00

BUDGET GENERAL	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	301 983 860.81	309 536 544.99	309 536 544.99	224 703 890.44	56 427 885.22	28 404 769.33
Section Investissement	96 073 127.57	99 213 643.08	99 213 643.08	63 156 207.75	7 805 737.42	28 251 697.91
Section Fonctionnement	205 910 733.24	210 322 901.91	210 322 901.91	161 547 682.69	48 622 147.80	153 071.42
RECETTES	301 983 860.81	309 536 544.99	309 536 544.99	210 985 139.99	56 427 885.22	42 123 519.78
Section Investissement	96 073 127.57	99 213 643.08	99 213 643.08	22 523 037.00	48 622 147.80	28 068 458.28
Section Fonctionnement	205 910 733.24	210 322 901.91	210 322 901.91	188 462 102.99	7 805 737.42	14 055 061.50

**BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF 2025**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 03/04/2025	
Résultat de fonctionnement 2024	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	29 101 156,51
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	12 168 582,26
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	41 269 738,77
Investissement	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2024</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	2 135 605,93
E/ <u>Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement 2024 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	25 722 999,35
Besoin de financement F=D+E	27 858 605,28
REPRISE ANTICIPEE = C =G+H	41 269 738,77
1) <u>Prévision d'affectation en réserves R 1068 en</u> <u>investissement</u> G = au moins la couverture du besoin de financement (F)	0,00 27 858 605,28
2) H = Report en fonctionnement R 002 (2)	13 411 133,49
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00

Etabli le **18 MARS 2025**
La Maire,



Anne VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Certifié exact
Besançon le **18/03/25**
Le Chef de Service Comptable,

Thierry COLLANGE
Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2024

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	256 353 608,36	39 134 132,84
Fonctionnement	181 603 496,23	29 101 156,51
Investissement	74 750 112,13	-3 813 004,68
002 Résultat reporté N-1	12 168 582,26	12 168 582,26
001 Solde d'investissement N-1	1 677 398,75	1 677 398,75

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	29 472 471,26	27 466 426,34	
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 349 482,00	82 072 981,81	
014	Atténuatation de produits	13 388 253,00	13 371 192,64	
023	Virement à la section d'investissement	27 621 715,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 369 500,00	28 221 533,76	
65	Autres charges de gestion courante	28 718 925,00	27 487 701,62	
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	242 494,00	200 995,78	
66	Charges financières	2 728 432,00	2 401 360,00	
67	Charges exceptionnelles	170 500,00	128 361,61	
68	Dotations aux amortissements	285 000,00	252 942,67	
TOTAL		209 346 772,26	181 603 496,23	

VILLE DE BESANCON

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2024

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 189 048,00	13 344 632,47	
041	Opérations patrimoniales	745 845,00	745 842,32	13 280,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	113 280,00	4 497,34	
13	Subventions d'investissement	3 042,00	3 041,51	
16	Emprunts et dettes assimilées	13 298 000,00	13 007 619,41	1 304,00
20	Immobilisations incorporelles	1 135 503,60	448 435,34	550 453,77
204	Subventions d'équipement versées	10 883 793,48	10 077 200,94	743 058,22
21	Immobilisations corporelles	34 267 781,87	19 098 619,45	15 057 591,26
23	Immobilisations en cours	26 148 635,36	16 663 645,74	9 419 518,72
26	Part. et créances rattachées à des participations	150 000,00	150 000,00	
27	Autres immobilisations financières	1 294 370,99	1 206 577,61	87 793,38
45811	Opération sous mandats			
TOTAL		101 229 300,30	74 750 112,13	25 872 999,35

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2024

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	EXCEDENT DEFICIT
25 872 999,35	150 000,00	41 269 738,77 -27 858 605,28
25 872 999,35	150 000,00	41 269 738,77 -27 858 605,28

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté	12 168 582,26	12 168 582,26	
013	Atténuations de charges	230 000,00	485 811,68	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 189 048,00	13 344 632,47	
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	17 401 160,00	18 202 611,64	
73	Impôts et taxes	3 289 012,00	3 257 722,03	
731	Fiscalité locale	112 260 726,00	115 081 077,21	
74	Dotations et participations	47 819 271,00	49 034 479,25	
75	Autres produits de gestion courante	2 978 973,00	4 229 588,61	
76	Produits financiers	10 000,00	57 283,79	
77	Produits exceptionnels		7 011 446,06	
TOTAL		209 346 772,26	222 873 235,00	

T
F
I

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1	1 677 398,75	1 677 398,75	
021	Virement de la section de fonctionnement	27 621 715,00		
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 225 000,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 369 500,00	28 221 533,76	
041	Opérations patrimoniales	745 845,00	745 842,32	
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 521 189,55	31 379 051,53	
13	Subventions d'investissement	5 296 725,00	6 530 667,78	
16	Emprunts et dettes assimilées	5 402 000,00	3 700 858,00	
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées		3 100,00	
21	Immobilisations corporelles	69 927,00	2 980,19	
23	Immobilisations en cours		163 573,87	
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	150 000,00	150 000,00
45821	Opération sous mandats		39 500,00	
TOTAL		101 229 300,30	72 614 506,20	150 000,00

Certifié exact
Besançon le 18/03/25
Le Chef de Service Comptable,

Thierry COLLANGE
Le Comptable Public
Services de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

Etabli le 18 MARS 2025
La Maire,

Anne VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Metropole



**Etat des dépenses engagées non
mandatées et des recettes restant à
réaliser au 31 décembre 2024**

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024**

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2025
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

Chap		Fct		Imputation	Nature	Montant voté
10	01			10226		13 280,00 €
				10226	TAXE D'AMENAGEMENT	<i>Sous-total 13 280,00 €</i>
						<i>Sous-total du chapitre 10 : 13 280,00 €</i>
10						
Chap		Fct		Imputation	Nature	Montant voté
16	01			165		1 304,00 €
				165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	<i>Sous-total 1 304,00 €</i>
						<i>Sous-total du chapitre 16 : 1 304,00 €</i>
16						
Chap		Fct		Imputation	Nature	Montant voté
20	515			2031		301 085,30 €
20	632			2031		100 739,00 €
				2031	FRAIS D'ETUDES	<i>Sous-total 401 824,30 €</i>
20	020			2051		97 652,47 €
20	11			2051		38 017,00 €
20	515			2051		12 960,00 €
				2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	<i>Sous-total 148 629,47 €</i>
						<i>Sous-total du chapitre 20 : 550 453,77 €</i>
20						
Chap		Fct		Imputation	Nature	Montant voté
204	020			2041511		126 694,01 €
204	515			2041511		0,75 €
				2041511	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	<i>Sous-total 126 694,76 €</i>
204	515			2041512		2 690,34 €
204	845			2041512		250 257,22 €
				2041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	<i>Sous-total 252 947,56 €</i>
204	515			2041582		69 999,00 €
				2041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	<i>Sous-total 69 999,00 €</i>
204	338			20421		5 040,00 €
204	511			20421		8 513,90 €
				20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	<i>Sous-total 13 553,90 €</i>
204	30			20422		50 000,00 €
204	428			20422		135 000,00 €
204	515			20422		19 863,00 €
204	632			20422		75 000,00 €
				20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	<i>Sous-total 279 863,00 €</i>
						<i>Sous-total du chapitre 204 : 743 058,22 €</i>
204						
Chap		Fct		Imputation	Nature	Montant voté
21	515			2111		133 233,53 €
				2111	TERRAINS NUS	<i>Sous-total 133 233,53 €</i>
21	515			2112		452,00 €
				2112	TERRAINS DE VOIRIE	<i>Sous-total 452,00 €</i>
21	313			2115		14 986,70 €
21	515			2115		989 052,89 €
				2115	TERRAINS BATIS	<i>Sous-total 1 004 039,59 €</i>
21	511			2121		31 655,76 €
				2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	<i>Sous-total 31 655,76 €</i>
21	212			2128		480,00 €
21	348			2128		292 133,47 €
21	511			2128		86 044,43 €
				2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	<i>Sous-total 378 657,90 €</i>
21	025			21316		52 394,48 €
				21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	<i>Sous-total 52 394,48 €</i>

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2025
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
21	020	21351			2 727 682,17 €
21	11	21351			31 935,40 €
21	211	21351			100 379,37 €
21	212	21351			27 323,84 €
21	213	21351			164 625,17 €
21	23	21351			6 323,02 €
21	312	21351			438 790,08 €
21	313	21351			10 004,79 €
21	314	21351			366 414,78 €
21	316	21351			100 441,05 €
21	321	21351			138 130,09 €
21	322	21351			497 167,38 €
21	323	21351			229 568,55 €
21	325	21351			1 933,30 €
21	338	21351			795 809,90 €
21	348	21351			39 450,91 €
21	422	21351			185 296,91 €
21	425	21351			2 989 222,69 €
21	511	21351			539 108,72 €
21	515	21351			80 796,55 €
21	632	21351			129 733,24 €
				21351 BATIMENTS PUBLICS	Sous-total 9 610 137,91 €
21	020	2138			14 760,00 €
				2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	Sous-total 14 760,00 €
21	845	2152			50 000,00 €
21	847	2152			12 595,92 €
				2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	Sous-total 62 595,92 €
21	020	21538			36 945,53 €
				21538 AUTRES RESEAUX	Sous-total 36 945,53 €
21	020	215738			93 900,00 €
21	722	215738			237,00 €
21	847	215738			768,00 €
				215738 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	Sous-total 94 905,00 €
21	020	2158			391 449,30 €
21	213	2158			1 850,65 €
21	312	2158			2 263,09 €
21	314	2158			21 870,00 €
21	316	2158			2 281,18 €
21	321	2158			5 645,11 €
21	338	2158			4 734,84 €
21	422	2158			4 371,40 €
21	425	2158			8 800,04 €
21	511	2158			52 036,59 €
21	722	2158			35 308,80 €
				2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	Sous-total 530 611,00 €
21	312	21611			8 935,00 €
21	314	21611			99 292,00 €
				21611 BIENS SOUS-JACENTS	Sous-total 108 227,00 €
21	313	21621			9 135,89 €
21	314	21621			53 341,40 €
				21621 BIENS SOUS-JACENTS	Sous-total 62 477,29 €
21	020	21628			1 070 530,57 €
				21628 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	Sous-total 1 070 530,57 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire 2025
 Budget BUDGET PRINCIPAL
 Section INVESTISSEMENT
 Sens DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024**

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
21	020	21838			58 062,05 €
21	338	21838			85 000,00 €
21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE					Sous-total 143 062,05 €
21	213	21841			11 688,97 €
21	281	21841			5 449,73 €
21841 MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE					Sous-total 17 138,70 €
21	020	21848			75 000,33 €
21	313	21848			12 475,11 €
21	314	21848			24 935,21 €
21	316	21848			70 813,13 €
21	338	21848			44 972,82 €
21	348	21848			5 513,51 €
21	422	21848			38 429,76 €
21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS					Sous-total 272 139,87 €
21	020	2188			7 213,62 €
21	11	2188			50 453,60 €
21	211	2188			3 060,67 €
21	212	2188			536,34 €
21	213	2188			2 668,29 €
21	281	2188			58 539,90 €
21	30	2188			7 498,80 €
21	313	2188			24 567,09 €
21	314	2188			273 212,62 €
21	317	2188			78 083,44 €
21	321	2188			7 827,50 €
21	322	2188			1 836,00 €
21	323	2188			52 431,60 €
21	325	2188			3 242,44 €
21	338	2188			14 049,88 €
21	348	2188			71 568,36 €
21	422	2188			22 636,61 €
21	515	2188			110 583,82 €
21	70	2188			110 233,00 €
21	722	2188			533 290,80 €
21	78	2188			94,78 €
2188 AUTRES					Sous-total 1 433 627,16 €
					Sous-total du chapitre 21 : 15 057 591,26 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2025
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
23	511	2312			4 795,47 €
2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS					Sous-total 4 735,47 €
23	020	2313			437 478,84 €
23	212	2313			3 294 063,27 €
23	213	2313			144 104,14 €
23	281	2313			26 575,31 €
23	311	2313			345,79 €
23	312	2313			716 671,05 €
23	313	2313			8 300,71 €
23	314	2313			339 522,67 €
23	315	2313			132 735,68 €
23	317	2313			380 502,93 €
23	321	2313			849 026,29 €
23	323	2313			652 025,11 €
23	325	2313			47 980,25 €
23	338	2313			235 495,49 €
23	348	2313			2 158,14 €
23	422	2313			892 444,02 €
23	424	2313			129 157,21 €
23	428	2313			75 992,72 €
23	515	2313			1 015 390,32 €
2313 CONSTRUCTIONS					Sous-total 9 379 969,92 €
23	281	2315			345,24 €
23	515	2315			1 467,64 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES					Sous-total 1 812,88 €
23	312	2338			33 000,00 €
23	632	2338			0,45 €
2338 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Sous-total 33 000,45 €
23					Sous-total du chapitre 23 : 9 419 518,72 €
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
45811	23	4581			87 793,38 €
4581 OPERATIONS SOUS MANDAT					Sous-total 87 793,38 €
45811					Sous-total du chapitre 45811 : 87 793,38 €
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT					25 872 999,35 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire 2025
Budget BUDGET PRINCIPAL
Section INVESTISSEMENT
Sens RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024**

Chap		Fct		Imputation		Montant voté
				Nature		
27	01	27036				150 000,00 €
				27036	CCAS ET CAISSE DES ECOLES	<i>Sous-total 150 000,00 €</i>
27						<i>Sous-total du chapitre 27 : 150 000,00 €</i>
TOTAL DES REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT						150 000,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2025
Budget	BUDGET FORETS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024

Chap	Fct	Imputation		Montant voté
			Nature	
21	2128			23 034,98 €
		2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	<i>Sous-total 23 034,98 €</i>
21	2151			26 088,85 €
		2151	RESEAUX DE VOIRIE	<i>Sous-total 26 088,85 €</i>
21	2158			1 514,16 €
		2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	<i>Sous-total 1 514,16 €</i>
21				<i>Sous-total du chapitre 21 : 50 637,99 €</i>
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT				50 637,99 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2025
Budget	BUDGET FORETS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024**

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2025
Budget	BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024

		Imputation		Montant voté
Chap.	Fct.		Nature	
21	21828			21 907,25 €
		21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	<i>Sous-total 21 907,25 €</i>
21				<i>Sous-total du chapitre 21 : 21 907,25 €</i>
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT				21 907,25 €

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024**

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2025
Budget	BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

Collectivité : VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire : 2025
Budget : BUDGET LOT MONTARMOTS
Section : FONCTIONNEMENT
Sens : RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024**

Chap		Fct		Imputation		Montant vote
				Nature		
70		7015				163 640,00 €
				7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES		<i>Sous-total</i> 163 640,00 €
70						<i>Sous-total du chapitre 70</i> : 163 640,00 €
TOTAL DES REPORTS RECETTES FONCTIONNEMENT						163 640,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2025
Budget	BUDGET LOT MONTARMOTS
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024

Chap	Fcl	Imputation		Montant voté
			Nature	
011	6045			34 300,00 €
			6045 ACHATS D'ETUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER)	<i>Sous-total 34 300,00 €</i>
011	605			89 047,54 €
			605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	<i>Sous-total 89 047,54 €</i>
011	608			29 584,83 €
			608 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT	<i>Sous-total 29 584,83 €</i>
011				<i>Sous-total du chapitre 011 : 152 932,37 €</i>
TOTAL DES REPORTS DEPENSES FONCTIONNEMENT				152 932,37 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire 2025
Budget BUDGET ZA MADELEINE BRES
Section FONCTIONNEMENT
Sens RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024

Chap		Imputation		Montant voté
Fct	Nature			
70	7015			436 080,00 €
	7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES			<i>Sous-total</i> 436 080,00 €
70				<i>Sous-total du chapitre 70</i> : 436 080,00 €
TOTAL DES REPORTS RECETTES FONCTIONNEMENT				436 080,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2025
Budget	BUDGET ZA MADELEINE BRES
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	DEPENSE


ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024

RECAPITULATIF DES DEPENSES RESTANT A REALISER
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	25 872 999,35
BUDGET FORETS	INVESTISSEMENT	50 637,99
BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	INVESTISSEMENT	21 907,25
	Sous-total INVESTISSEMENT	25 945 544,59
BUDGET LOTISSEMENT SECTEUR MONTARMOTS	FONCTIONNEMENT	152 932,37
	Sous-total FONCTIONNEMENT	152 932,37
	TOTAL GENERAL	26 098 476,96

Besançon, le
Madame la Maire,

13 JAN. 2025



Anne VIGNOT

**RECAPITULATIF DES RECETTES RESTANT A REALISER
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024**

INTITULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	
INVESTISSEMENT	150 000,00
<i>Sous-total INVESTISSEMENT</i>	<i>150 000,00</i>
BUDGET ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES	
FONCTIONNEMENT	436 080,00
BUDGET LOTISSEMENT SECTEUR MONTARMOTS	
FONCTIONNEMENT	163 640,00
<i>Sous-total FONCTIONNEMENT</i>	<i>599 720,00</i>
TOTAL GENERAL	749 720,00

Besançon, le
Madame la Maire,

13 JAN. 2025



Anne VIGNOT

**BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
BUDGET PRIMITIF 2025**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 03/04/2025	
Résultat de fonctionnement 2024	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	-145 514,60
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	189 722,61
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	44 208,01
Investissement	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2024</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	59 853,00
E/ <u>Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement 2024 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	21 907,25
Excédent d'investissement F=D-E	37 945,75
REPRISE ANTICIPEE =C=G+H+I	104 061,01
1) Prévision en R001 en investissement G = couverture totale du besoin de financement (E)	59 853,00
2) Prévision en R1068 en investissement H = couverture du déficit d'investissement (F)	0,00
3) I = Report en fonctionnement R 002 (2)	44 208,01
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00

Certifié exact
Besançon le 25/02/25
Le Chef de Service Comptable,

Thierry COLLANGE
Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE



Etabli le 21 FEV. 2025
La Maire,

Anne VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

- (1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€
 (2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2024

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	417 576,83	104 061,01
Fonctionnement	411 184,56	-145 514,60
Investissement	6 392,27	6 260,48
002 Résultat reporté N-1		189 722,61
001 Solde d'investissement N-1		53 592,52

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	220 132,61	113 147,32	
012	Charges de personnel et frais assimilés	334 431,00	285 837,82	
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	15 505,00	12 199,42	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100,00		
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	99,00		
67	Charges exceptionnelles			
TOTAL		570 267,61	411 184,56	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2024

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	941,00	941,00	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00		
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées	58 613,52	5 451,27	21 907,25
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		69 554,52	6 392,27	21 907,25

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2024

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
21 907,25	-21 907,25	82 153,76	
21 907,25	-21 907,25	44 208,01	
		37 945,75	

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté	189 722,61	189 722,61	
013	Atténuations de charges	100,00	292,62	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	941,00	941,00	
70	Produits des sces. du domaine et vtes diverses	250 000,00	222 130,29	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	129 404,00	38 363,28	
75	Autres produits de gestion courante	100,00	3 910,37	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		32,40	
TOTAL		570 267,61	455 392,57	

T
F
I

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2024

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1	53 592,52	53 592,52	
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 505,00	12 199,42	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves	457,00	453,33	
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		69 554,52	66 245,27	

Certifié exact

Besançon le 25/02/25
Le Chef de Service Comptable,

Thierry COLLANGE

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

Etabli le 21 FEV. 2025
La Maire,



Anne VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES
BUDGET PRIMITIF 2025**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 03/04/2025	
Résultat de fonctionnement 2024	
<u>A/ Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	-139,05
<u>B/ Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	0,00
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	-139,05
Investissement	
<u>D/ Solde d'exécution d'investissement 2024</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-210 477,75
<u>E/ Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement 2024 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	
<u>E/ Solde des restes à réaliser</u> <u>de fonctionnement 2024 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	436 080,00

Les sections d'investissement et de fonctionnement font apparaître au 31 décembre 2024 un besoin d'autofinancement de 210 616,80 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains).

Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.



Etabli le **24 FEV. 2025**
La Maire,

Anne VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Certifié exact
Besançon le **25/02/25**
Le Chef de Service Comptable,

Thierry COLLANGE
Le Comptable Public
Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

(1) Indiquer l'origine : emprunt :€, subvention :€ ou autofinancement :€

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2024

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	210 616,80	-210 616,80
Fonctionnement	139,05	-139,05
Investissement		
002 Résultat reporté N-1		
001 Solde d'investissement N-1	210 477,75	-210 477,75

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 477,75	139,05	
65	Autres charges de gestion courante	226 162,25		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
TOTAL		436 640,00	139,05	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2024

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1	210 477,75	210 477,75	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		210 477,75	210 477,75	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2024

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	EXCEDENT	DEFICIT
	436 080,00	435 940,95	-210 477,75
	436 080,00	435 940,95	-210 477,75

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
		436 640,00		436 080,00
TOTAL		436 640,00		436 080,00

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2024

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		210 477,75		

Certifié exact

Besançon le 28/02/25
Le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE
Thierry COLLANGE

Etabli le 21 FEV. 2025
La Maire,

Anne VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole



**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS
BUDGET PRIMITIF 2025**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 03/04/2025	
Résultat de fonctionnement 2024	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	0,00
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	0,00
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	0,00
Investissement	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2024</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-10 707,63
E/ <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2024 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	
E/ <u>Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2024 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	10 707,63

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2024 un besoin d'autofinancement de 10 707,63 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.



Etabli le **21 FEV. 2025**
La Maire,

Anne VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Certifié exact
Besançon le **25/02/25**
Le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2024

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	10 707,63	-10 707,63
Fonctionnement		
Investissement		
002 Résultat reporté N-1		
001 Solde d'investissement N-1	10 707,63	-10 707,63

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	152 932,37		152 932,37
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
65	Autres charges de gestion courante	163 640,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
TOTAL		316 572,37		152 932,37

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2024

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1	10 707,63	10 707,63	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales	152 932,37		
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		163 640,00	10 707,63	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2024

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	EXCEDENT	DEFICIT
152 932,37	163 640,00	10 707,63	-10 707,63
152 932,37	163 640,00	10 707,63	-10 707,63

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges	152 932,37		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	163 640,00		163 640,00
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
TOTAL		316 572,37		163 640,00

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2024

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	163 640,00		
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		163 640,00		

Certifié exact
Besançon le 25/02/25
Le Chef de Service Comptable,

Thierry COLLANGE
Le Comptable Public
Services de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

Etabli le 21 FEV. 2025
La Maire,

Anne VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole



Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes (BP 2025)

1 - Services publics administratifs

Il s'agit des contributions des deux budgets annexes au budget principal dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal.

Pour les budgets annexes forêts (06) et archéologie préventive (12), les contributions sont actualisées chaque année suivant des éléments du budget principal issus de la comptabilité analytique de la Ville.

** Service Forêts*

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel : 34 %.
- charges générales et services centraux : 66 %.

** Service Archéologie préventive*

- prestations administratives et financières : 21 %
- charges générales et services centraux : 73 %
- prestations techniques : 7 %

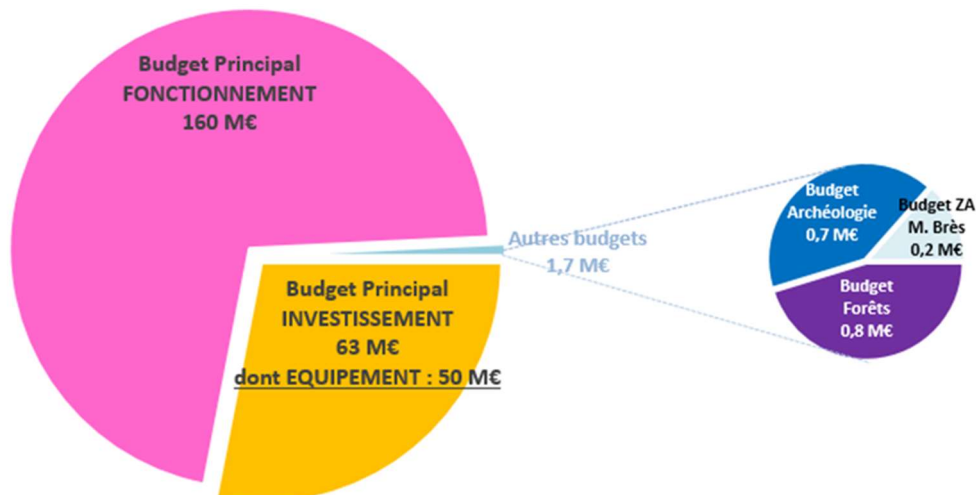
Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

LE BUDGET 2025 DE LA VILLE DE BESANCON

Le budget général compte cinq budgets, un budget principal et quatre budgets annexes (Forêts, Archéologie Préventive, 1 Zone d'Activités et 1 budget de lotissement).

Les dépenses (mouvements réels) du budget général 2025 s'élèvent à 224,7 M€



Les propositions nouvelles du budget principal 2025 se montent à 223 M€, contre 216,6 M€ l'an dernier, en évolution de + 6,4 M€ (+ 3 %) par rapport au BP 2024.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 160 M€ contre 157,6 M€ au BP 2024 : elles évoluent de + 1,5 % de BP à BP (soit + 2,4 M€).

- + 3,4 M€ pour les dépenses de personnel, avec la poursuite des mesures locales en faveur des ressources humaines et l'impact des mesures prises au niveau national (revalorisation des cotisations patronales CNRACL sur la période 2025-2028 avec un coût estimé pour la Ville à + 1 M€ / an), portant à 87,8 M€ la masse salariale au BP 2025, soit près de 55 % des dépenses de fonctionnement,

- un soutien au CCAS à hauteur de 11,1 M€, en hausse de + 1,5 % par rapport à 2024 à périmètre constant, hors impact des mesures locales compensées par la Ville en matière de ressources humaines,
- une stabilité des crédits de BP à BP pour les autres subventions (8,7 M€), en soutien au secteur associatif,
- - 1,8 M€ sur les dépenses énergétiques, prévues en 2025 à 6,2 M€, avec les effets liés aux mesures de sobriété, aux travaux d'économies d'énergie et à l'évolution des tarifs,
- des crédits courants de fonctionnement à hauteur de 13,2 M€, soit + 0,2 M€ par rapport à 2024 (+ 1,8 %), pour garantir un service public de qualité et assurer l'animation du territoire dans un cadre budgétaire maîtrisé.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 200,5 M€ contre 194,3 M€ au BP 2024, soit une évolution de + 3,2 % de BP à BP (+ 6,3 M€).

Le Budget 2025 intègre une stabilité des taux de fiscalité (pour la 14^{ème} année consécutive), pour préserver et améliorer le pouvoir d'achat des habitants, avec en parallèle une revalorisation forfaitaire nationale des valeurs locatives (+ 1,68 % en 2025 après + 3,9 % en 2024 et + 7,1 % en 2023). La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, d'un montant prévisionnel de 32,8 M€ pour 2025 est prévue en hausse de BP à BP de 1,8 %.

L'épargne brute (différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement) s'élève à 40,5 M€.

Les dépenses d'investissement représentent 63 M€, en hausse de + 4 M€ par rapport à 2024, et intègrent une hausse de près de 5 M€ des dépenses d'équipement, ce qui porte leur volume à un niveau inédit de **50 M€** pour l'exercice 2025.

Le remboursement du capital de la dette représente par ailleurs 12,9 M€.

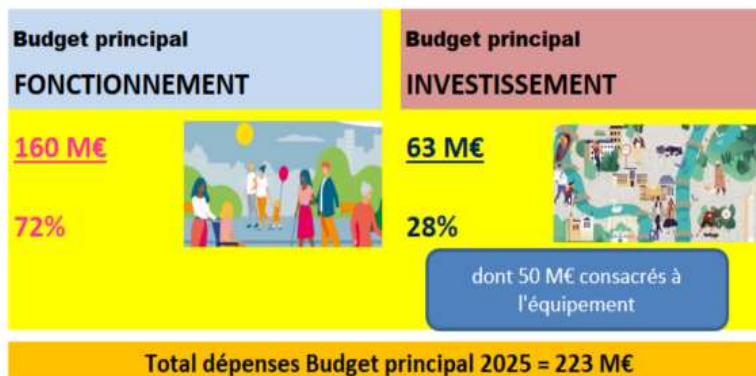
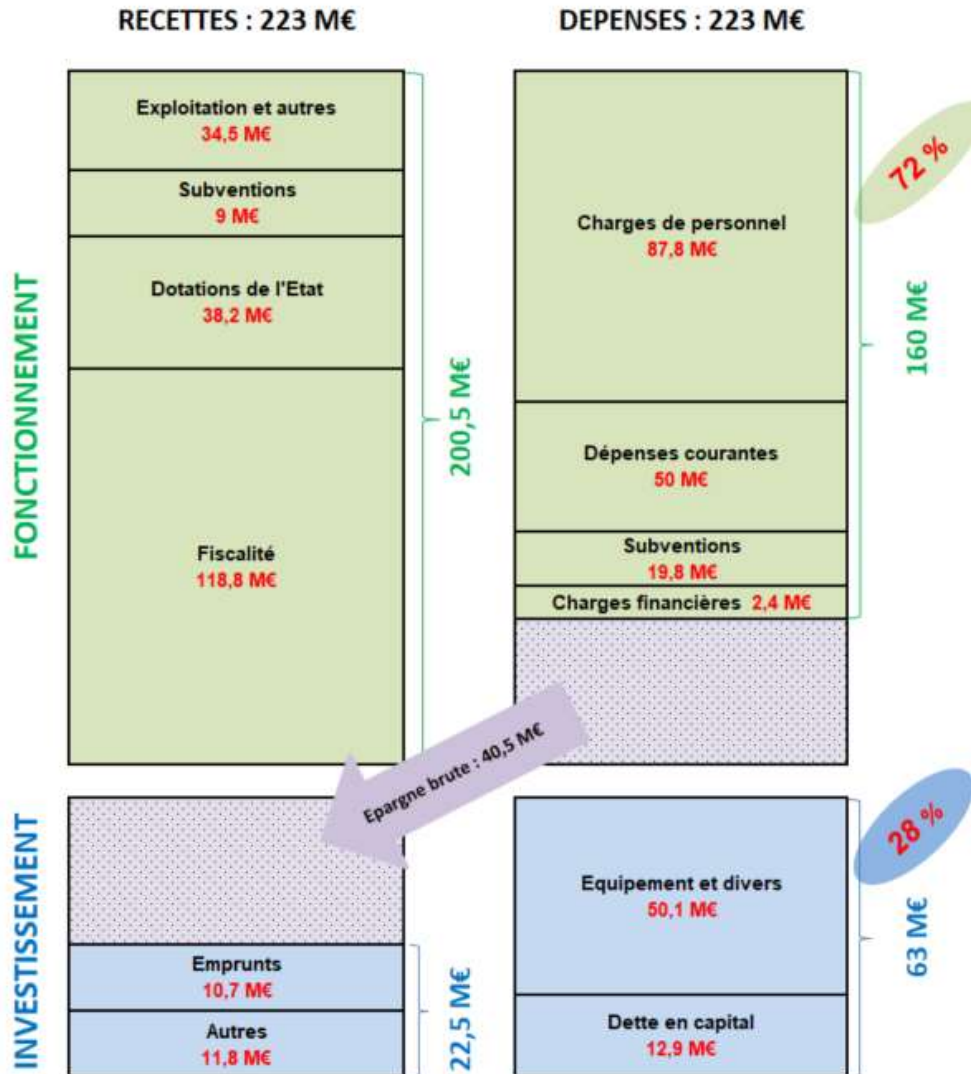
En fonction de l'autofinancement généré et des recettes d'investissement propres, le recours à l'emprunt est calibré sur une prévision de 10,7 M€ en 2025, contre 7,2 M€ l'an dernier qui, pour mémoire, intégrait des recettes de cessions patrimoniales exceptionnelles. La Ville devrait ainsi poursuivre son désendettement, de l'ordre de 2,2 M€ après 6 M€ en 2024.

Les autres recettes d'investissement, hors autofinancement, s'établissent à 11,8 M€, intégrant 5,3 M€ de subventions attendues en provenance des partenaires pour les projets de la Ville.

Les grands équilibres du Budget Primitif 2025

Budget principal

(en opérations réelles hors mouvements de reprise)



LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Ville, établis au vu des modèles de maquettes du référentiel M57, sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10, les données synthétiques sont calculées pour la Ville par rapport aux crédits prévus au Budget Primitif 2025 et par rapport à la population totale 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025 (123 272 habitants).

➤ **Les différents états de la dette**

Les états B1-1 (détail des crédits de trésorerie), B1-2 (répartition par nature de dette) et B1-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets de la Ville concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

L'intégralité de la dette de la Ville est sécurisée (classement en 1 A de la charte Gissler). La Ville ne détient que des contrats à taux fixes ou à taux variables simples classés parmi les moins risqués de la double échelle de cotation de la charte Gissler.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2025 du budget principal s'établit à 98 707 476,89 € (aucune dette existante au 1^{er} janvier 2025 sur les budgets annexes).

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens. Dans une logique de simplification et de transparence financière, les règles et durées d'amortissement en vigueur sur l'ensemble des budgets ont été rappelées et confirmées, sans modification, de manière centralisée et uniformisées dans la délibération du Conseil municipal du 7 décembre 2023 sur le passage à la M57 et la mise en place du Règlement Budgétaire et Financier.

Les subventions d'équipement versées et l'attribution de compensation due à Grand Besançon Métropole (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement fixées. Suite à la délibération du 12 décembre 2024, les subventions d'équipement ne sont plus amorties au prorata temporis.

Depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, **la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option retenue sur les exercices précédents par la Ville au titre du budget principal est reconduite pour 2025.**

➤ **L'état des provisions constituées au 1^{er} janvier de l'année**

Cet état est destiné à présenter au Conseil municipal les provisions déjà constituées ou à constituer et celles reprises au cours de l'exercice (avec leur nature, leur objet et leur montant).

➤ **Détail des opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les dépenses et les recettes relatives aux opérations pour comptes de tiers, notamment sous mandat (nature 45...).

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité**

Cet état permet de connaître les personnes, publiques ou privées, bénéficiant d'une garantie d'emprunt par la Ville de Besançon ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties

d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2251-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 54 105 774,91 €. Le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt s'établit à 9,73 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement). A cette note de présentation est joint l'échéancier d'amortissement des emprunts garantis.

➤ **Les subventions versées dans le cadre du budget**

Cet état résulte des dispositions de l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit la possibilité d'attribuer des subventions dès le vote du budget. Ainsi, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de condition d'octroi, l'individualisation des organismes bénéficiaires dans cette annexe vaut attribution.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la Ville entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la Ville, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figure notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la Ville :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti en emprunt

➤ **L'équilibre budgétaire en dépenses et en recettes**

Ces états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre budgétaire. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit.

En stabilité par rapport à 2024, les taux 2025 s'établissent comme suit :

- **43,72 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **26,37% pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties,**
- **22,28 % pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.**

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	40 489				
SPL Territoire 25	1 949 544	1 205 861	1 002 334	1 002 334	1 002 334	1 002 334	1 002 334	1 002 334	1 002 334	882 239
FONDATION PLURIEL (ex ADAPEI)	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072
ADDSEA	22 816	23 269	23 730	24 201	24 681	25 171	25 671	26 180	26 699	27 229
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort	87 219	87 219	62 111							
Emmaus	6 886	6 873	6 861	6 848	3 010					
Fondation Arc-en-Ciel	81 246	78 567	75 924	73 433	70 790	68 147	65 504	62 862	54 864	2 250
Mutualité Française du Doubs	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	121 168				
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte	10 201	10 330	10 461	10 596	10 732	10 872	11 014	11 159	11 307	11 458
Sedia	211 707	122 588	33 472	33 549	33 631					
SEM Micropolis	41 441	41 044	40 646	40 249						
La Maison du Peuple	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172
Secours Populaire Français	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948
Association de gestion du CFA Hilaire de Chardonnet	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744
Adoma	80 515	74 540	74 413	74 287						
Loge.GBM	2 715 852	2 490 757	2 193 377	2 138 277	1 671 991	1 374 757	1 120 207	691 926	582 224	586 248
OPH du Département du Doubs - Habitat 25	634 096	571 898	534 385	517 071	513 585	514 949	469 522	470 163	338 511	295 883
NEOLIA	959 713	940 345	938 203	941 646	945 123	948 635	952 181	951 514	955 092	945 556
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	184 715	185 915	187 136	188 379	174 455	175 743	177 054	178 389	156 114	130 612
ICF HABITAT NORD-EST	43 496	43 414	43 333	43 252	43 171	43 091	43 010	42 930	42 850	20 167
TOTAL GENERAL	7 535 105	6 388 276	5 732 043	5 599 778	4 999 162	4 600 292	4 141 434	3 712 393	3 444 931	3 176 579

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044	ANNEE 2045	ANNEE 2046
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)												
SPL Territoire 25	521 954	519 458										
FONDATION PLURIEL (ex ADAPEI)	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	49 036						
ADDSEA	27 769	28 320	28 882	29 455	30 040	30 636	31 244					
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort												
Emmaus												
Fondation Arc-en-Ciel												
Mutualité Française du Doubs												
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte	11 611	9 944	8 279	8 442	8 608	8 778	8 950	9 127	9 306			
Sedia												
SEM Micropolis												
La Maison du Peuple	8 172	8 172	8 172	8 172	4 767							
Secours Populaire Français	19 948	19 948	19 948	18 286								
Association de gestion du CFA Hilaire de Chardonnet	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	37 186		
Adoma												
Loge.GBM	380 086	341 514	277 915	200 447	168 520	169 716	122 967	115 331	82 866	71 477	68 419	68 463
OPH du Département du Doubs - Habitat 25	297 727	299 593	301 482	303 396	285 987	265 646	266 849	66 901				
NEOLIA	949 217	893 660	801 601	803 469	805 351	789 242	779 341	781 178	783 027	784 890	557 149	372 113
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	115 837	46 930	11 733									
ICF HABITAT NORD-EST	20 109	20 051	19 993	19 936								
TOTAL GENERAL	2 599 248	2 434 407	1 724 822	1 638 419	1 550 089	1 461 797	1 358 095	1 121 281	1 023 944	893 553	625 568	440 575

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056	TOTAUX
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)											386 310
SPL Territoire 25											12 095 392
FONDATION PLURIEL (ex ADAPEI)											1 520 114
ADDSEA											455 993
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort											236 549
Emmaus											30 478
Fondation Arc-en-Ciel											633 587
Mutualité Française du Doubs											928 953
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte											191 174
Sedia											434 945
SEM Micropolis											163 380
La Maison du Peuple											119 179
Secours Populaire Français											277 616
Association de gestion du CFA Hilaire de Chardonnet											2 863 329
Adoma											303 756
Loge.GBM	69 127	69 799	70 477	71 164	71 858	70 895	58 770	27 863	13 649	8 757	18 165 695
OPH du Département du Doubs - Habitat 25											6 947 642
NEOLIA	310 569	311 175	311 783	312 395	313 009	313 625	314 244	311 730	296 520	80 255	21 453 548
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon											1 913 013
ICF HABITAT NORD-EST											488 802
TOTAL GENERAL	379 696	380 973	382 261	383 558	384 866	384 520	373 015	339 594	310 169	89 012	69 609 455